

UN LIBRARY

1000 30 1979



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/34/357
11 juillet 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
ESPAGNOL/FRANCAIS

Trente-quatrième session
Points 12, 14, 18, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28,
29, 39, 40, 42, 45, 46, 51, 53, 54, 55, 56,
57, 68, 69, 70, 71, 73, 75, 80, 82, 86, 87,
91, 92, 94 et 116 de la liste préliminaire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DE CHYPRE

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANT : PLANS ET MESURES VISANT A
AMELIORER LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE, NOTAMMENT
DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

QUESTION DE NAMIBIE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE
ZONE DE PAIX

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT

* A/34/50.

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTÉES PAR
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

DESARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA
SÉCURITÉ INTERNATIONALE

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES
ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPÉES

QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION

QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES PERTINENTS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

ACCELERATION DU TRANSFERT DE RESSOURCES RÉELLES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES SOURCES D'ÉNERGIE NOUVELLES ET
RENOUVELABLES

APPLICATION DU PROGRAMME POUR LA DÉCENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET
LA DISCRIMINATION RACIALE

PROJET DE CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION ET LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : ÉGALITÉ, DÉVELOPPEMENT ET PAIX

IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION EFFECTIVES DES DROITS
DE L'HOMME, DE LA RÉALISATION UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES À
L'AUTODÉTERMINATION ET DE L'OCTROI RAPIDE DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX

ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

AUTRES MÉTHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE DES ORGANISMES
DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES

QUESTION DE LA RHODESIE DU SUD

QUESTION DU TIMOR ORIENTAL

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES
ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT DU
ROLE DE L'ORGANISATION

Lettre datée du 6 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents suivants de la
Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, qui s'est
tenue à Colombo du 4 au 9 juin 1979 :

Communiqué final (annexe I);

Mise en oeuvre du Programme d'action de Colombo pour la coopération
économique entre les pays non alignés et autres pays en développement :
rapports des pays coordonnateurs (annexe II);

Résolution visant à remercier le Gouvernement et le peuple de Sri Lanka
en sa qualité de pays hôte (annexe III);

Allocution de Son Excellence J. R. Jayewardene, président de la République
socialiste démocratique de Sri Lanka, prononcée à la séance d'ouverture
de la Réunion (annexe IV).

Je vous serais reconnaissant de faire publier et distribuer ces documents
comme document de l'Assemblée générale au titre des points 12, 14, 18, 21, 22,
24, 25, 26, 27, 28, 29, 39, 40, 42, 45, 46, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 68, 69, 70,
71, 73, 75, 80, 82, 86, 87, 91, 92, 94 et 116 de la liste préliminaire.

Le représentant permanent,
Président du Bureau de coordination
des pays non alignés,
(Signé) B. J. FERNANDO

/...

DOCUMENTS DE LA REUNION MINISTERIELLE DU BUREAU DE COORDINATION
DES PAYS NON ALIGNES

Tenue à Colombo du 4 au 9 juin 1979

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
ANNEXE I. Communiqué final	1-- 153	1
I. QUESTIONS POLITIQUES	1 - 153	1
A. INTRODUCTION	1 - 18	1
B. POLITIQUE DE NON-ALIGNEMENT ET RENFOR- CEMENT DE SON ROLE	19 - 24	4
C. EXAMEN DE LA SITUATION INTERNATIONALE .	25 - 29	6
D. AFRIQUE AUSTRALE	30 - 39	7
E. NAMIBIE	40 - 46	9
F. MAYOTTE	47	11
G. SAHARA OCCIDENTAL ET AUTRES AFFAIRES COLONIALES	48	11
H. SITUATION AU MOYEN-ORIENT	49 - 62	11
I. QUESTION DE LA PALESTINE	63 - 74	15
J. QUESTION DE CHYPRE	75 - 77	17
K. L'EUROPE ET LA MEDITERRANEE	78 - 81	17
L. OCEAN INDIEN	82 - 85	18
M. LA SITUATION EN ASIE DU SUD-EST	86 - 88	19
N. PROBLEMES LATINO-AMERICAINS	89 - 106	20
O. NON-INGERENCE DANS LES AFFAIRES INTERIEURES DES ETATS	107 - 109	22
P. SECURITE INTERNATIONALE ET DESARMEMENT	110 - 120	23

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Q. UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES	121 - 123	25
R. DROIT DE LA MER	124	25
S. LES NATIONS UNIES	125 - 134	25
T. DROITS DE L'HOMME	135	27
U. REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS MEMBRES DU MOUVEMENT NON ALIGNE ..	136 - 138	27
V. RAPPORT DE LA CONFERENCE PLENIERE DES PAYS NON ALIGNES SUR LE POINT XV DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE DE BELGRADE	139	28
W. PREPARATIFS DE LA SIXIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT	140 - 142	28
X. COOPERATION ENTRE LES PAYS NON ALIGNES DANS LE DOMAINE DES MEDIAS	143 - 149	29
Y. RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA CONDUITE DES REUNIONS; AU BUREAU DE COORDINATION, A LA PRISE DE DECISION PAR CONSENSUS ET A L'APPLICATION DES DECISIONS	150 - 153	31
II.. QUESTIONS ECONOMIQUES	1 - 46	37
ANNEXE II. Mise en oeuvre du programme d'action de Colombo pour la coopération économique entre les pays non alignés et autres pays en développement : rapports des pays coordonnateurs	1 - 49	1
A. MATIERES PREMIERES	4	1
B. COMMERCE	5 - 7	1
C. COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE ...	8 - 9	2
D. FONDS DE SOLIDARITE POUR LE DEVELOP- PEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS NON ALIGNES	10 - 12	2

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
E. INDUSTRIALISATION	13	3
F. PECHERIES	14 - 15	3
G. TRANSPORTS	16	4
H. TELECOMMUNICATIONS	17 - 19	4
I. CENTRE INTERNATIONAL POUR LA GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	20 - 21	4
J. SANTE	22 - 24	5
K. COOPERATION TECHNIQUE ET SERVICES DE CONSULTANTS	25	5
L. DEVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNO- LOGIQUE	26 - 28	5
M. SOCIETES TRANSNATIONALES	29 - 30	6
N. SYSTEME DE RECHERCHE ET D'INFORMATION ..	31 - 37	6
O. ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT ..	38 - 39	8
P. TOURISME	40 - 41	8
Q. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE	42 - 45	8
R. SPORTS	46 - 49	9

ANNEXE III. Résolution visant à remercier le Gouvernement
et le peuple de Sri Lanka en sa qualité de pays
pays hôte

ANNEXE IV. Allocution de Son Excellence J. R. Jayawardene,
président de la République socialiste démocratique
de Sri Lanka prononcée à la séance d'ouverture de
la Réunion ministérielle du Bureau de coordination
des pays non alignés

ANNEXE I

Communiqué final

I. QUESTIONS POLITIQUES

A. INTRODUCTION

1. Le Bureau de coordination des pays non alignés a tenu une réunion au niveau des ministres des affaires étrangères à Colombo (Sri Lanka), du 4 au 9 juin 1979. Il a évalué la mise en oeuvre des décisions et du Programme d'action pour la coopération économique entre pays non alignés, adoptés à la cinquième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement, et examiné la situation internationale ainsi que le rôle joué par la politique de Non-alignement et le Mouvement des pays non alignés. Il a également examiné la préparation de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement qui se tiendra à La Havane (Cuba) en septembre 1979.

2. Les membres du Bureau suivants ont participé à la réunion : Afghanistan, Algérie, Angola, Botswana, Cuba, Guyane, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Libéria, Niger, Nigéria, Organisation de libération de la Palestine, Pérou, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Sri Lanka, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

3. Les membres à part entière suivants du Mouvement non aligné ont également participé à la réunion, conformément à la décision de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de Colombo : Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Cap-Vert, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée-Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malawi, Malte, Maroc, Mozambique, Népal, Oman, Ouganda, Panama, Qatar, République-Unie du Cameroun, République démocratique populaire de Corée, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Swaziland, Togo, Tunisie, Yémen, Yémen démocratique. Au cours de la réunion, le Président a prononcé la déclaration suivante en plénière :

"En ce qui concerne la participation du Kampuchea à cette réunion du bureau de coordination, des consultations ont été entamées et se poursuivent encore actuellement sans qu'on soit encore parvenu à un consensus. En conséquence, tant qu'il n'y aura pas d'assentiment général et pour ne pas créer un précédent ni condamner à l'avance la décision définitive sur ce sujet, ni cette question, ni aucune autre question relative au Kampuchea ne sera soulevée à la séance plénière ou à une quelconque session des comités."

4. Les mouvements de libération suivants, observateurs dans le Mouvement non aligné, ont assisté à la réunion sur invitation : African National Congress Patriotic Fund of Zimbabwe (ZANU). Ont aussi participé à la réunion, en qualité d'observateurs et d'invités, les pays et organisations suivants : Conférence islamique, Grenade, Ligue arabe, Mexique, Organisation des Nations Unies, Organisation de solidarité des peuples d'Afrique et d'Asie, Organisation de l'unité africaine, Parti socialiste de Porto Rico (observateurs); Autriche, Comité spécial des Vingt-Quatre, Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour la Namibie, Comité spécial contre l'apartheid, Finlande, Pakistan, Philippines, Roumanie, Suède, Suisse (invités).

/...

5. A la séance d'ouverture, Son Exc. M. J. R. Jayewardene, Président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, a prononcé une allocution d'ouverture magistrale. Le Bureau a décidé à l'unanimité que le texte de ce discours riche d'enseignements et très stimulant devrait figurer dans les documents officiels de la Réunion ministérielle. Il a affirmé que cet excellent texte donne une importante définition du rôle et de la politique du Mouvement non aligné, considéré dans une perspective historique et sous un angle philosophique. Le Bureau a estimé qu'il y trouvait des directives précieuses pour la conduite de ses délibérations, assurant la réussite de la Réunion ministérielle.

6. Le Bureau a rendu hommage à l'éminente carrière novatrice de cet homme d'Etat au prestige national et international et a reconnu en particulier que sa participation aux affaires internationales éclairée et guidée par les principes, se caractérisait depuis une trentaine d'années par un dévouement à la cause de la paix, au règlement non violent des différends et à l'établissement de niveaux de vie élevés à l'échelon international. Le Bureau a rappelé le profond humanisme dont le président Jayewardene a fait preuve pendant la période de reconstruction de l'ordre international qui a immédiatement suivi la seconde guerre mondiale, l'oeuvre de pionnier qu'il a accomplie à la tribune de la CNUCED en faveur de l'interdépendance internationale et du développement économique, et son engagement passionné au service de la cause du désarmement en vue de la création d'une société internationale pacifique et équitable.

7. Le Bureau s'est félicité de l'analyse clairvoyante présentée par le Président Jayewardene des principes du non-alignement et de sa réaffirmation lucide des conceptions et des réalisations essentielles du Mouvement non aligné en sa qualité de Président de ce mouvement. Son appel en faveur de l'unité du Mouvement et d'un engagement au service de certains buts et objectifs traduit les vues et les aspirations des peuples des pays non alignés qui confèrent au Mouvement son dynamisme propre et une influence incontestée au sein de la communauté internationale.

8. La Réunion ministérielle du Bureau de coordination a examiné et recommandé les demandes d'adhésion de la Bolivie, de la Grenade, de l'Iran, du Pakistan et du Suriname en qualité de membre à part entière du Mouvement non aligné. Le Bureau a noté que le désir de ces pays de se joindre au Mouvement non aligné témoigne de l'importance croissante du Mouvement dans les relations internationales contemporaines et représente une évolution reflétant le rôle unique, indépendant, antibloc que jouent les pays non alignés en s'efforçant de créer un nouveau système démocratique de relations politiques et économiques.

9. Le Bureau a pris note du désir de l'Organisation de la Conférence islamique de coopérer avec le Mouvement non aligné pour toutes les questions touchant les politiques et principes du Non-alignement. Le Bureau a rappelé en outre que l'Organisation de la Conférence islamique participe aux réunions du Mouvement non aligné en qualité d'observateur.

10. Les ministres ont également souligné leur satisfaction devant cette nouvelle preuve de l'acceptation de plus en plus large de la politique de Non-alignement dans toutes les régions du monde, en tant qu'appui le plus large et le plus ferme et que fondement de leur libre développement social et national.

/...

11. Le Bureau a réaffirmé la conviction fondamentale des pays non alignés selon laquelle les accords militaires conclus dans le contexte de la rivalité entre les grandes puissances constituent une source de tension dans les affaires internationales et compromettent gravement l'indépendance et la souveraineté des nations; il a exprimé l'espoir que cette tendance positive au démantèlement des alliances militaires va s'accroître, ce qui aura pour effet de relâcher les liens entre les blocs et de renforcer le Non-alignement des Etats. A ce propos, le Bureau s'est félicité du démantèlement de certaines alliances militaires multilatérales telles que la CENTO et la SEATO. Parallèlement le Bureau a reconnu la nécessité de se protéger contre des arrangements et des réseaux d'alliances nouveaux qui auraient les mêmes conséquences que les pactes militaires du temps de la guerre froide.

12. Le Bureau a convenu que, en dépit des nombreux obstacles auxquels se heurte le Mouvement, les pays non alignés ont répondu positivement à l'évolution de la situation internationale et obtenu des résultats notables en se fondant sur les principes, buts et objectifs ainsi que sur les décisions et résolutions des précédentes réunions des pays non alignés, en particulier de la cinquième Conférence au sommet. C'est pourquoi le Mouvement continue d'affirmer son rôle unique et indépendant en conservant une influence incontestable sur le cours des événements internationaux grâce à son unité et à son autonomie.

13. Le Bureau a affirmé que, malgré les guerres d'agression, les poussées de violence, les répressions, les violations des droits de l'homme et autres manifestations qui ont compromis la paix et la stabilité internationales dans diverses régions, les faits nouveaux intervenus dans le domaine international depuis la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés à Belgrade ont, dans l'ensemble, renforcé la lutte contre l'impérialisme, l'expansionnisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, le racisme y compris le sionisme, l'exploitation, la politique de puissance et toutes les formes de manifestations d'occupation étrangère, de domination et d'hégémonie. On a de plus en plus conscience de la nécessité de démocratiser les prises de décisions dans les relations internationales et d'étaler le pouvoir politique et économique afin que les Etats puissent parvenir sans entraves à une véritable indépendance et que s'instaurent les conditions nécessaires à l'établissement d'un nouvel ordre international fondé sur la paix, la justice, l'égalité et la coopération internationale.

14. Le Bureau a noté que les pays non alignés ont joué un rôle important lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en manifestant conjointement leur attachement aux principes du Non-alignement et leur volonté d'assurer la mise en oeuvre progressive de la politique non alignée à l'égard des questions intéressant la communauté internationale, en particulier dans le domaine de la décolonisation - pour éliminer les foyers de crises - du désarmement et de la sécurité internationale et en vue d'instaurer le nouvel ordre économique international. Le fait que les pays non alignés aient pu faire adopter des résolutions avalisant des postulats et des principes fondamentaux du Mouvement a été accueilli avec satisfaction comme une manifestation concrète de l'unité du Mouvement non aligné. Le Bureau a noté en particulier le rôle des pays non alignés au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il a également reconnu le rôle efficace joué par les

/...

pays non alignés dans l'adoption de résolutions sur l'instauration d'un nouvel ordre international de l'information et le renforcement des systèmes nationaux d'information et de communication de masse.

15. Grâce aux réunions tenues à l'Organisation des Nations Unies à New York au niveau des représentants permanents, le Bureau a rempli la tâche qui lui avait été confiée, à savoir coordonner les activités communes des pays non alignés pour mettre en oeuvre les décisions et programmes du Mouvement non aligné dans le cadre de la décision concernant la composition et le mandat du Bureau de coordination, adoptée à la cinquième Conférence au Sommet.

16. Les activités accrues du Bureau et la diversification de ses intérêts ont reflété l'importance croissante du Mouvement non aligné et le rôle de premier plan qu'il est appelé à jouer dans les affaires internationales. Il a été noté également que la participation croissante aux réunions du Bureau de pays qui ne sont pas membres de ce Bureau, indique un intérêt bienvenu pour les activités de cet organe et témoigne d'un effort de coopération tendant à permettre au Bureau de remplir effectivement sa tâche en s'appuyant sur un véritable consensus.

17. Le Bureau s'est félicité également de la fréquence croissante des réunions plénières des pays non alignés tenues au Siège des Nations Unies et de la participation active des membres à ces réunions, ce qui indique la volonté des pays non alignés de contribuer pleinement à l'application des décisions du Mouvement.

18. Le Bureau s'est félicité du développement, de l'efficacité et de la stricte adhésion aux principes du Non-alignement avec lesquels Sri Lanka a coordonné les travaux du Bureau et les activités du Mouvement.

B. POLITIQUE DE NON-ALIGNEMENT ET RENFORCEMENT DE SON ROLE

19. Le Bureau a examiné et évalué la mise en oeuvre de la politique du Non-alignement, telle qu'elle a été formulée lors des conférences au sommet, conférences ministérielles et autres réunions tenues précédemment par les pays non alignés, en particulier à la cinquième Conférence au sommet de Colombo et ultérieurement à la Conférence de Belgrade. Il a réaffirmé que le Non-alignement, suivant ses principes originaux et de par sa nature même, implique la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, le racisme, y compris l'exploitation sioniste, la politique de grande puissance et la politique de bloc et toutes formes d'occupation, de domination et d'hégémonie étrangères - en d'autres termes, le refus de toute forme d'asservissement, de dépendance, d'intervention et d'ingérence, directe ou indirecte ou de pression qu'elle soit d'ordre économique, politique, militaire ou culturel, dans les relations internationales.

20. Un Non-alignement véritable, en tant que facteur mondial indépendant et extérieur aux blocs, dans les relations internationales, échappant aux rivalités et aux influences des grandes puissances et des blocs, représente un progrès important dans la poursuite inlassable par l'humanité de relations librement

/...

établies, pacifiques et équitables entre les nations quelles que soient leur dimension, leur situation géographique et leur puissance ainsi qu'un rejet certain des relations de dépendance et inégalité de toutes sortes, politiques, militaires, économiques ou culturelles.

21. Le Bureau a réaffirmé sa foi dans l'un des principes et des objectifs fondamentaux du Non-alignement, à savoir l'absence de participation aux alliances militaires et le refus, de la part des pays non alignés, de participer, directement ou indirectement, à tout arrangement militaire ou de caractère hostile, ou à toute alliance régionale et réseau d'alliances militaires conçus par les grandes puissances.

22. Le Bureau s'est déclaré convaincu que les pays non alignés ne préserveront leur indépendance de jugement et d'action sur les problèmes internationaux que par une adhésion loyale à ces principes et objectifs centrés sur la lutte pour l'indépendance et la souveraineté nationales, l'intégrité territoriale, l'égalité, le libre développement social et économique de tous les pays, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des Etats et l'autodétermination de tous les peuples qui subissent encore le joug colonial et la domination étrangère.

23. Le Bureau a reconnu que, pour préserver le rôle et l'influence du Mouvement et continuer à assurer son succès, ses membres ont l'obligation d'exercer une vigilance particulière, tant individuelle que collective, pour se protéger contre toutes les tentatives, ouvertes ou cachées, visant à ébranler, à subvertir ou à affaiblir les principes du Mouvement. Il a estimé que le respect de tous les principes du Mouvement non aligné et l'adhésion à ces principes étaient indispensables pour renforcer la politique de véritable non-alignement.

24. Dans ce contexte, l'unité et la solidarité des pays non alignés ont été reconnues comme fondamentales pour défendre l'indépendance et la force du Mouvement ainsi que ses réalisations et pour continuer de la renforcer. Depuis près de deux décennies, les principes fondamentaux du Non-alignement rassemblent un groupe de nations de plus en plus nombreuses malgré leurs différences idéologiques, politiques, économiques, sociales et culturelles. Les pays non alignés ont toujours été en mesure de renforcer leur rôle grâce au dialogue démocratique, à la recherche du dénominateur commun le plus large et à la promotion de la coopération mutuelle, en se concentrant sur les objectifs et intérêts communs, ce qui souligne la nécessité d'appliquer universellement ces principes dans le contexte de la situation mondiale actuelle. Les liens durables forgés au nom des principes du Non-alignement ont permis de surmonter les divergences dans le passé et devraient continuer d'agir en ce sens, malgré les pressions et les influences extérieures, d'où qu'elles viennent. Dans ce contexte, il convient de résister à toute tentative pour soulever des questions pouvant conduire à des divisions et exploiter le Mouvement en vue d'objectifs nationaux limités, ce qui compromettrait son unité et sa solidarité.

/...

C. EXAMEN DE LA SITUATION INTERNATIONALE

25. Le Bureau a examiné la situation internationale actuelle et a relevé quelques faits nouveaux positifs, tels que l'intensification de la lutte des peuples et des pays pour l'indépendance nationale, le développement sans contrainte, la participation à la vie internationale dans des conditions d'égalité, l'indépendance, la paix et la sécurité, et le droit, pour ces peuples et ces pays, de choisir librement leur système social et économique. Le Bureau a estimé que, malgré ces faits positifs, le climat de la sécurité internationale s'était détérioré parce que la détente internationale a subi des échecs. Tout en notant les progrès accomplis dans les négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements, le Bureau a exprimé sa forte préoccupation devant l'intensification de la course aux armements, et en particulier aux armements nucléaires. Il a déploré la menace croissante à laquelle l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays non alignés sont soumises du fait que les grandes puissances font des efforts accrus pour étendre leurs sphères d'influence. Le Bureau a réaffirmé la position bien connue des pays non alignés, à savoir que la détente internationale, pour être stable et durable, ne doit pas se limiter aux relations entre les blocs mais doit devenir universelle et s'étendre à tout le domaine des relations internationales avec la participation de tous les pays.

26. Le Bureau a réaffirmé son dévouement total à la cause d'une décolonisation authentique des territoires non autonomes dans l'ensemble du monde. Il a déploré le fait que l'heureuse évolution vers une passation pacifique du pouvoir au profit des représentants authentiques des peuples du Zimbabwe et de la Namibie ait été brusquement arrêtée par ceux qui s'accrochent au système discrédité et inhumain du racisme et de l'apartheid en encourageant les intérêts établis qui veulent maintenir indéfiniment le statu quo.

27. Peu de progrès ont été faits dans la voie d'une solution des crises qui, dans différentes parties du monde, constituent une sérieuse menace pour la paix et la sécurité internationales.

28. Le Bureau considère comme un présage particulièrement favorable pour la force du Mouvement non aligné dans l'avenir, le fait qu'un nombre croissant de pays non alignés et en développement ont affirmé leur souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles et ont obtenu des succès notables dans la lutte pour la paix, l'indépendance, l'égalité des droits et le progrès. En même temps, il a noté qu'il ressort des délibérations de la cinquième session de la CNUCED qui vient de s'achever, que les pays développés persistent dans leur refus obstiné d'accepter les aspirations et les exigences légitimes des pays en développement et résistent à toute tentative d'instauration du nouvel ordre économique international.

29. Le Bureau est passé ensuite à l'examen de questions particulières qui intéressent les pays non alignés, compte tenu des décisions prises lors de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement.

/...

D. AFRIQUE AUSTRALE

30. Le Bureau a rappelé qu'une Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination s'est tenue à Maputo, du 26 janvier au 2 février 1979, à seules fins d'examiner la situation de l'Afrique australe et de réaffirmer la solidarité collective et le soutien sans défaillance du Mouvement non aligné à l'égard de la lutte de libération des peuples d'Afrique australe et des Etats de première ligne.

31. Le Bureau a renouvelé les recommandations définitives énoncées dans le communiqué final de la Réunion de Maputo en vue de la réalisation des objectifs de la lutte de libération en Afrique australe, en déclarant qu'elles correspondent avec les idéaux et les principes les plus élevés du Mouvement non aligné. Il a ensuite remercié le Mozambique, Etat de première ligne et l'une des dernières terres de liberté de l'Afrique australe, qui a enduré des épreuves et consenti des sacrifices considérables pour défendre la juste cause des mouvements de libération, d'avoir accueilli la Réunion ministérielle extraordinaire.

32. Rappelant que, comme la cinquième Conférence au sommet l'a réaffirmé, le continent africain n'a jamais cessé de s'identifier avec le Non-alignement et notant les dispositions de la Charte de l'Organisation de l'Unité africaine qui prônent l'adhésion à la politique du Non-alignement, le Bureau a réaffirmé l'intérêt particulier du Mouvement non aligné pour la libération de l'Afrique australe, qu'il considère comme une question prioritaire. A ce propos, le Bureau a noté le sens et la portée de l'admission de la South West African People's Organization (SWAPO) en qualité de membre à part entière du Mouvement des Non-alignés, à la réunion extraordinaire des Ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à New York le 2 octobre 1978. Cette adhésion a été considérée comme un symbole de la longue croisade victorieuse menée par le Mouvement non aligné contre le colonialisme et comme un présage de l'élimination définitive de ce fléau en Namibie, en Afrique et dans le monde en général.

33. Le Bureau s'est félicité de l'action résolue engagée par les pays non alignés au sein de l'Organisation des Nations Unies à la suite de la Réunion de Maputo. Il a regretté cependant la lenteur de l'évolution en Afrique australe, lenteur due principalement au racisme immuable des régimes illégaux mis en place par les minorités blanches. Il a noté que les peuples d'Afrique australe, sous la conduite des mouvements de libération nationale, s'étaient toujours montrés prêts à négocier pour parvenir à la liberté et à l'indépendance par une transition pacifique et avaient fait observer que le refus obstiné des régimes racistes minoritaires de céder le pouvoir et les privilèges obtenus illégalement avec l'approbation tacite des impérialistes qui les soutiennent, ne laissaient aux mouvements de libération d'autre parti à prendre que d'intensifier leur lutte armée pour obtenir la liberté et l'indépendance de leurs pays. Aussi le Bureau a-t-il déclaré qu'il appuie pleinement la lutte armée légitime que mènent les peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud pour atteindre leur but.

/...

34. La liberté des peuples d'Afrique australe constitue la phase finale du processus de décolonisation dans lequel le Mouvement non aligné a joué un rôle crucial. Retranchées dans leurs derniers bastions, les forces de l'impérialisme et du colonialisme, soutenues par ceux qui ont tout intérêt à maintenir le statu quo, se sont révélées brutales dans leur répression, sauvages dans leurs agressions et tortueuses dans leur diplomatie. L'appui militaire, technologique, économique et diplomatique accordé par les grandes puissances occidentales aux régimes racistes minoritaires et illégaux les encourage à défier l'opinion mondiale et les conduit à renier avec une impunité apparente des accords soigneusement négociés. j

35. Le Bureau, inquiet de constater que les régimes racistes minoritaires d'Afrique australe bénéficient d'une sympathie et d'un appui grandissants, a dénoncé, en particulier, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République fédérale d'Allemagne, Israël, le Japon, la Belgique et l'Italie pour avoir collaboré avec ces régimes en leur accordant un appui politique, diplomatique, militaire, économique, matériel et financier et pour avoir fourni à l'Afrique du Sud la technologie requise pour mettre au point un armement nucléaire, perpétuant ainsi les systèmes d'oppression qui sévissent dans ces pays. Devant ces manoeuvres, le Bureau a souligné qu'aujourd'hui plus que jamais il était indispensable que les Non-alignés restent aussi unis que possible. A cette fin, ils prennent sans cesse l'initiative de promouvoir une coopération équitable avec toutes les forces mondiales partisans de la paix, de la liberté, du progrès et de la démocratie, renforçant ainsi utilement leur faculté de combattre les efforts désespérés que fait l'impérialisme pour reprendre le terrain perdu au cours des dernières années. A ce propos, le Bureau s'est félicité de la décision prise par l'Iran d'imposer un embargo sur le pétrole à ces régimes racistes et s'est déclaré convaincu que cette action, jointe au soutien moral et matériel régulier des pays non alignés, serait un encouragement pour les peuples d'Afrique australe dans leur lutte pour la liberté.

36. Le Bureau a examiné la situation de la Rhodésie du Sud, eu égard à la formation par Ian Smith et l'Evêque Abel Muzorewa d'un gouvernement illégal à la suite d'un simulacre d'élections en avril 1979. Le Bureau a condamné cette manoeuvre destinée à maintenir au pouvoir la minorité blanche raciste sous couvert d'un gouvernement à majorité noire. Il a réaffirmé la position selon laquelle, nonobstant la formation du Gouvernement Smith-Muzorewa, la Rhodésie demeure une colonie britannique dirigée par un pouvoir illégal et raciste et affirmé catégoriquement que ce gouvernement de façade ne saurait contribuer à la solution réelle des problèmes de la Rhodésie. Le Bureau en a appelé à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent de reconnaître le gouvernement Smith-Muzorewa, conformément à la résolution adoptée à ce sujet par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau s'est déclaré profondément préoccupé par les indications selon lesquelles le Gouvernement britannique et le Sénat des Etats-Unis s'apprêteraient à reconnaître le régime illégal de la Rhodésie du Sud et à lever unilatéralement les sanctions qui avaient été prises contre la colonie rebelle.

37. Le Bureau a réaffirmé l'identité des vues de l'Organisation de l'Unité africaine et du Mouvement non aligné sur les moyens de faire échec à l'action menée par l'impérialisme en Afrique australe, a rappelé que la lutte de libération menée au Zimbabwe et en d'autres régions d'Afrique australe est une conséquence du processus de décolonisation que le Mouvement non aligné a contribué à propager dans le monde entier depuis son origine, a conclu que l'installation au Zimbabwe du régime fantoche Muzorewa était une provocation directe et un affront au Mouvement non aligné et en a appelé à tous les membres du Mouvement pour qu'ils prennent toutes les mesures économiques et diplomatiques nécessaires, tant sur le plan individuel que collectif, pour décourager les tentatives visant à accorder une légitimité quelconque au régime et à lever unilatéralement les sanctions économiques. Il a souligné qu'il était impératif d'agir en ce sens tant pour renforcer la crédibilité du Mouvement que pour faire payer à l'impérialisme un prix exorbitant pour les méfaits qu'il commet en Afrique australe et la politique d'aventure qu'il mène en Afrique australe.

38. Le Bureau a réaffirmé son appui total au combat héroïque du Front patriotique pour sa libération véritable et l'indépendance authentique du Zimbabwe. Il a fait l'éloge des mesures concrètes prises par le Front patriotique pour consolider l'unité du mouvement de libération ce qui, il en est convaincu, est indispensable pour accroître l'efficacité de sa lutte armée contre le régime Smith-Muzorewa. Le Bureau a déclaré que le Mouvement non aligné continuerait d'appuyer le Front patriotique et a lancé un appel à tous les pays du monde épris de paix et de liberté pour qu'ils offrent ou augmentent leur aide matérielle et leur soutien politique, moral et diplomatique en vue de l'intensification de la lutte armée en Rhodésie, conformément au Communiqué final de Maputo.

39. Le Bureau a réaffirmé la recommandation qu'il a formulée à sa réunion de Maputo et qui tend à faire admettre le Front patriotique du Zimbabwe comme membre à part entière du Mouvement non aligné pour manifester ainsi l'appui du Mouvement à la lutte menée par le peuple du Zimbabwe, sous la direction du Front patriotique, pour sa libération et l'établissement rapide d'un Zimbabwe libre, indépendant, uni et non aligné.

E. NAMIBIE

40. Le Bureau a examiné la question de la Namibie à la lumière de la reprise de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui vient de se tenir à New York, au cours de laquelle la situation critique qui règne en Namibie a fait l'objet d'un examen extrêmement attentif et approfondi. Le Bureau a vivement approuvé l'avis exprimé par l'Assemblée générale selon lequel l'Afrique du Sud avait fait preuve de duplicité au cours des longues négociations relatives à la tenue d'élections libres et équitables en Namibie sous la supervision et le contrôle des Nations Unies et qu'elle cherchait à détruire la SWAPO et à imposer la domination d'un régime fantoche en Namibie, en violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et en particulier des résolutions 345 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité.

/...

41. Le Bureau a fermement condamné l'Afrique du Sud pour avoir établi en Namibie une "assemblée nationale" frauduleuse et illégale, destinée à obtenir une reconnaissance indépendante de ses fantoches, par l'intermédiaire desquels elle a l'intention de perpétuer son occupation illégale du territoire namibien ainsi que son exploitation des ressources naturelles de ce territoire. Le Bureau a également vivement condamné l'Afrique du Sud en raison des récentes arrestations et détentions arbitraires de dirigeants et de membres de la SWAPO dans son effort désespéré pour gommer le mouvement de libération et décevoir l'aspiration du peuple namibien à la liberté et à une indépendance nationale véritable.

42. Conformément au Communiqué final de Maputo et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Bureau a demandé à tous les Etats de s'abstenir d'accorder une reconnaissance quelconque ou leur collaboration à l'"assemblée nationale" illégale ou à tout régime que l'Afrique du Sud raciste pourrait imposer au peuple namibien. Le Bureau a réaffirmé sa solidarité avec la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien, dans sa lutte pour la libération de la Namibie par tous les moyens dont elle dispose. Eu égard à la nécessité d'intensifier la lutte armée du fait que l'Afrique du Sud contrarie les efforts visant à un règlement négocié, le Bureau a demandé à la communauté internationale de fournir une aide matérielle, financière et militaire accrue et continue à la SWAPO. Le Bureau a approuvé pleinement l'appel lancé au Conseil de sécurité par l'Assemblée générale à la reprise de sa session sur la Namibie lui demandant de se réunir d'urgence pour prendre des mesures de coercition contre l'Afrique du Sud, conformément au chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin qu'elle se conforme aux résolutions et décisions des Nations Unies sur la Namibie.

43. Le Bureau a dénoncé le caractère odieux du régime d'apartheid qui sévit en Afrique du Sud et constitue une violation grave de la dignité humaine et une négation des droits politiques inaliénables du peuple d'Afrique du Sud. Il a rejeté la politique des Bantoustans qui vise à perpétuer l'apartheid et à créer des entités artificielles illégales contraires aux intérêts et aux droits fondamentaux du peuple sud-africain.

44. Le Bureau a jugé révoltante l'annonce par le régime raciste d'Afrique du Sud de plans visant à mettre en place une "constellation" d'Etats sud-africains sous sa direction. Le Bureau a condamné cette manoeuvre raciste par laquelle le régime de Pretoria entend perpétuer sa domination dans la région, créer l'instabilité et continuer de mener des guerres d'agression à partir des territoires namibien et rhodésien contre des pays africains indépendants pour défendre le système inique et odieux de l'apartheid.

45. Le Bureau a exprimé son plein appui à la lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud conduit par son mouvement de libération nationale. Le Bureau s'est déclaré convaincu qu'aucune manoeuvre de l'Afrique du Sud n'empêchera le peuple de ce pays d'atteindre son but, à savoir détruire le régime d'apartheid et exercer ses droits inaliénables. Le Bureau a lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils appliquent rigoureusement l'embargo sur les armes obligatoire contre l'Afrique du Sud imposé par le Conseil de sécurité dans la résolution 418 (1977).

/...

46. Le Bureau a exprimé son appui inébranlable et continu aux Etats de première ligne en reconnaissance des sacrifices considérables qu'ils ont consentis et les épreuves qu'ils continuent de subir du fait de l'agression sauvage des régimes racistes minoritaires d'Afrique australe. Le Bureau a condamné ces actes d'agression et a demandé à tous les Etats de renforcer la capacité de défense des Etats de première ligne conformément à la résolution 411 du Conseil de sécurité et de continuer à leur fournir toute autre aide matérielle nécessaire. Le Bureau a rappelé la résolution 445 (1979) du Conseil de sécurité et a réaffirmé l'indignation des pays non alignés devant les invasions armées perpétrées par le régime Smith en Angola, au Botswana, au Mozambique et en Zambie. Les attaques du régime de Pretoria ont également été condamnées, en particulier le bombardement de Cahama (République populaire d'Angola) le 14 mars 1979 ainsi que les actes continuels d'agression dirigés contre les Etats de première ligne.

F. MAYOTTE

47. Quant au problème de l'île de Mayotte, qui continue d'être occupée illégalement par la France, le Bureau a exprimé son active solidarité avec la République des Comores dans sa lutte légitime pour libérer cette île et sauvegarder son indépendance, son unité nationale et son intégrité territoriale.

G. SAHARA OCCIDENTAL ET AUTRES AFFAIRES COLONIALES

48. Le Bureau a rappelé la décision adoptée à la cinquième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement, tenue à Colombo, et à la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui a eu lieu à Belgrade, ainsi que les résolutions adoptées par le dernier Sommet de l'OUA et la 33ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question du Sahara occidental. Il a ensuite exprimé sa satisfaction devant le fait que l'OUA, tenant compte de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies, a établi un comité spécial, qui étudie activement la question et espère aider à y trouver une solution juste et permanente, en vue d'assurer au peuple du Sahara occidental l'exercice de son droit à l'autodétermination.

H. SITUATION AU MOYEN-ORIENT

49. Le Bureau a examiné la situation au Moyen-Orient, et en particulier les faits nouveaux intervenus dans la région depuis la Conférence ministérielle de Belgrade (juillet 1978). Il a noté que la situation au Moyen-Orient continue de constituer une menace alarmante contre la paix et la sécurité internationales, dans la mesure où elle risque de conduire à un nouveau conflit armé, du fait de la poursuite par Israël d'une politique d'agression et d'expansion coloniale, et de son refus d'appliquer les résolutions des Nations Unies demandant le retrait total des territoires palestiniens et arabes occupés et la reconnaissance des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien.

/...

50. Le Bureau estime nécessaire de réaffirmer les principes et décisions adoptés par les conférences des pays non alignés à propos de la question de la Palestine et du problème au Moyen-Orient, notamment depuis l'agression israélienne de juin 1967. Il affirme en particulier que la seule solution à la question de la Palestine et du Moyen-Orient réside dans l'application de tous les principes suivants, simultanément et sans exception :

a) La question de la Palestine est au centre du problème du Moyen-Orient et du conflit arabo-israélien.

b) Il existe une relation intrinsèque d'interdépendance entre le problème du Moyen-Orient et la question de la Palestine, qu'il faut considérer comme formant un tout, aussi bien pour ce qui est de son examen que pour la recherche d'une solution. C'est pourquoi on ne peut adopter pour cette question une solution partielle, ou applicable seulement à certaines parties au conflit, ou limitée à certaines causes du conflit, il sera de même impossible de réaliser une paix partielle, car la paix doit être complète et inclure toutes les parties, être juste et éliminer toutes les causes du conflit.

c) Une paix juste ne peut être réalisée dans cette région que sur la base du retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés et de la restitution au peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit au retour, à l'autodétermination et à l'accès au rang d'Etat.

d) L'Organisation de libération de la Palestine est le seul représentant légitime du peuple palestinien et le seul habilité à le représenter et à participer pleinement, sur un pied d'égalité, à toutes les conférences, activités et réunions internationales concernant la question de la Palestine et le conflit arabo-israélien, afin de faire prévaloir les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Une solution ne pourra être considérée comme complète et juste que si l'Organisation de libération de la Palestine participe à son élaboration et l'accepte en tant que partie indépendante, sur un pied d'égalité avec les autres parties intéressées.

e) Toutes les mesures, installations, colonies de peuplement, modifications ou changements apportés par Israël aux conditions et aux caractéristiques politiques, culturelles, religieuses, naturelles, géographiques et démographiques, et qui tendent à modifier le statut politique et juridique des territoires palestiniens et arabes occupés, sont considérées comme nulles, non avenues et illégales.

f) La pratique israélienne qui consiste à établir des colonies dans les territoires occupés est considérée comme un obstacle à la paix et il faudrait y mettre un terme incontinent. Toutes ces colonies sont illégales et ne sauraient être maintenues.

g) La cité arabe de Jérusalem devrait être rendue à sa souveraineté arabe.

/...

51. Le Bureau a réaffirmé la demande que la quatrième Conférence au sommet du Mouvement avait adressée à tous les Etats membres pour qu'ils appliquent, conformément aux dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, les sanctions qui s'imposent à l'Etat d'Israël et a déploré qu'elles ne l'aient pas encore été, d'autant qu'il avait invité instamment les pays membres du Mouvement à faire le nécessaire pour qu'elles soient intégralement appliquées.

52. Le Bureau a également condamné les ventes d'armes d'Israël à l'Afrique du Sud et les liens militaires et économiques de plus en plus étroits qui unissent ces deux pays et qui découlent de la politique israélienne, hostile aux peuples arabes et africains. Il a fait remarquer avec inquiétude que les ventes d'armes d'Israël à divers pays, comme ce fut le cas avec le régime iranien qui vient d'être renversé et comme ce l'est actuellement avec la dictature de Somoza au Nicaragua, stimulent l'industrie de guerre israélienne.

53. Il a de plus stigmatisé l'attitude du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique qui fournit des armes et du matériel de guerre à des régimes répressifs par l'intermédiaire d'Israël, ce qui témoigne de l'hypocrisie de sa prétendue politique des droits de l'homme.

54. Le Bureau a noté que la politique des Etats-Unis avait joué et continue de jouer un rôle important dans l'aggravation de la situation au Moyen-Orient et que les Etats-Unis ont persisté dans leur attitude d'hostilité vis-à-vis des droits du peuple palestinien et du retrait total de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, politique contraire aux résolutions des Nations Unies sur la question de la Palestine et le Moyen-Orient. Cette attitude est devenue un obstacle à l'établissement d'une paix juste dans la région. C'est pourquoi le Bureau condamne la politique que les Etats-Unis cherchent à imposer dans cette région au détriment des droits inaliénables du peuple palestinien et de la libération totale des territoires palestiniens et arabes occupés.

55. Le Bureau a noté que certains pays, en particulier les Etats-Unis d'Amérique, continuent de fournir à Israël des armes et diverses formes d'assistance. Grâce à cet appui, Israël a continué d'occuper les territoires palestiniens et arabes, de refuser de reconnaître les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et de défier la volonté de la communauté internationale. Le soutien militaire et financier des Etats-Unis d'Amérique s'est accru récemment et a atteint une ampleur alarmante, constituant l'un des principaux facteurs responsables du maintien dans la région d'une situation dangereuse et potentiellement explosive.

56. Le Bureau a réitéré son soutien à l'unité du peuple libanais et de son territoire ainsi qu'à son indépendance et à sa souveraineté. Il a vivement condamné Israël pour le retard que met ce pays à se retirer de certaines zones encore occupées; il a également condamné Israël pour ses agressions constantes et répétées contre le Liban, notamment dans des villes et des villages pacifiques du Sud-Liban, agressions qui ont fait de nombreuses victimes parmi des femmes, des vieillards et des enfants innocents, qui ont provoqué de graves dégâts matériels et ont obligé des dizaines de milliers d'habitants pacifiques à quitter leurs foyers.

/...

Il a également condamné les tentatives faites par Israël pour maintenir son occupation du Sud-Liban grâce à ses agents dans le but de saper l'unité du Liban et du peuple libanais et de les priver de leur souveraineté sur leur patrie. Le Bureau a demandé au Conseil de sécurité d'appliquer les résolutions qu'il a adoptées sur cette question, en particulier, les résolutions 425 et 426, et de prendre contre Israël les mesures prévues au chapitre VII de la Charte des Nations Unies afin de mettre un terme à l'agression de ce pays contre le Liban et d'empêcher toute nouvelle détérioration de la situation dans la région.

57. Le Bureau a estimé que les principes et objectifs du Mouvement non aligné obligent les pays non alignés à soutenir les Etats arabes dans leur lutte pour libérer leurs territoires et à aider le peuple palestinien à rétablir ses droits inaliénables. Ce soutien doit se traduire par des mesures pratiques et efficaces et des prises de position de la part de tous les Etats membres.

58. A cet égard, le Bureau a souligné la nécessité de poursuivre l'application des décisions arrêtées à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de Colombo (août 1976) et à la Conférence ministérielle de Belgrade (juillet 1978), qui demandent la rupture par les pays non alignés de toutes les relations politiques, diplomatiques, consulaires, économiques, culturelles, sportives et touristiques et de toutes les formes de communications et autres liens avec Israël, aux niveaux officiel et officieux. Le Bureau a demandé aux Etats non alignés qui ne l'ont pas encore fait de rompre toutes ces relations. Il a réaffirmé également la décision prise à la Conférence ministérielle de Belgrade selon laquelle les pays non alignés doivent se joindre au boycottage d'Israël par les pays arabes et coordonner leur action dans ce domaine avec celle de tous les autres pays du tiers monde pour boycotter tous les régimes racistes, notamment celui de la Palestine et ceux de l'Afrique australe.

59. Le Bureau a noté une fois encore que les milieux colonialistes et impérialistes font de temps à autre des déclarations menaçant de recourir à la force contre les pays producteurs de pétrole, en particulier ceux de la région arabe; il s'est déclaré vivement préoccupé des conséquences que pourraient avoir ces déclarations et les a condamnées en tant que facteur d'éclatement et de déstabilisation des relations internationales.

60. Le Bureau a réaffirmé les dispositions de la Déclaration de Belgrade qui fait part des tentatives et efforts déployés par les Etats-Unis d'Amérique pour liquider la question de la Palestine ainsi que de l'aide qu'ils fournissent à Israël, dans la réalisation de sa politique expansionniste, impérialiste et raciste en Palestine occupée, en encourageant les solutions bilatérales et partielles, qui ne sauraient aboutir à un règlement juste du problème. En conséquence, le Bureau a condamné ces politiques, tentatives et efforts et a demandé de s'y opposer. Le Bureau a également insisté sur le droit de l'Organisation de libération de la Palestine à rejeter toutes formes de règlements, de projets et de solutions tendant à liquider la question de la Palestine et à refuser au peuple palestinien l'exercice de ses droits nationaux.

/...

61. Le Bureau a exprimé l'avis que les Accords de Camp David et le Traité de paix du 26 mars 1979 constituaient une violation des décisions et résolutions du Mouvement non aligné et de l'Organisation des Nations Unies et en a appelé à tous les membres non alignés pour qu'ils refusent de reconnaître ces accords et ce traité.

62. Au cours de l'examen des questions du Moyen-Orient et de la Palestine, la Réunion avait été saisie d'une proposition concernant la suspension temporaire de l'Egypte en tant que Membre du Mouvement des pays non alignés. Au cours des consultations les membres du Bureau ont estimé que cette question ne relevait pas de leur compétence. En conséquence, le Bureau a laissé cette proposition pour la sixième Conférence des chefs d'Etats ou de gouvernement.

I. QUESTION DE LA PALESTINE

63. Le Bureau a estimé qu'il importait, dans le contexte actuel, de souligner que la question de Palestine est l'essence même du conflit sévissant au Moyen-Orient, et a dénoncé toutes les politiques des Etats-Unis d'Amérique tendant à ignorer les droits nationaux légitimes et inaliénables du peuple palestinien, à refuser de reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine en tant qu'unique représentant légitime de ce peuple et à imposer des solutions partielles ou bilatérales.

64. La Réunion ministérielle a souscrit aux communiqués publiés à l'ONU, le 7 mars et le 3 avril 1979, par le Bureau de coordination et elle a réaffirmé qu'une solution de la question de Palestine devrait intervenir dans le cadre des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation et sur la base des résolutions de l'ONU ainsi que des décisions des pays non alignés.

65. Le Bureau a rappelé que la Conférence des Ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue à Belgrade du 25 au 30 juillet 1978, avait condamné la politique des Etats-Unis et leurs tentatives et efforts en vue de liquider la question de Palestine en encourageant ces accords bilatéraux et des solutions partielles. Le Bureau condamne toutes les parties à des accords et souligne le droit de l'Organisation de libération de la Palestine de rejeter toute forme de règlement, de projet et de solution visant à liquider la question de Palestine et à nier les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien.

66. Le Bureau a rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré, dans sa résolution 33/28 que "pour être valides, des accords visant à résoudre le problème de Palestine doivent s'inscrire dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de sa Charte et de ses résolutions sur la base de la pleine réalisation et du plein exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit de retour et le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale en Palestine, et avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine".

67. Le Bureau déclare que tous les accords qui ne satisfont pas à ces conditions sont nuls et nonavenus et invite tous les membres à soutenir le peuple palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine dans la lutte

/...

qu'il mène, sous toutes les formes militaires et politiques, contre l'occupation sioniste raciste de la Palestine, par tous les moyens, jusqu'à ce qu'il obtienne et exerce pleinement ses droits nationaux inaliénables, condition préalable à l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient.

68. Le Bureau est gravement préoccupé par le fait que, tout particulièrement depuis la conclusion, en septembre 1978, des Accords de Camp David entre l'Égypte, Israël et les États-Unis, Israël a intensifié l'application de sa politique d'annexion du territoire occupé de la Palestine, y compris Jérusalem, et de création sur ce territoire de colonies sionistes paramilitaires, introduisant ainsi des éléments nouveaux qui ne feront qu'exacerber une situation déjà explosive et menacer encore davantage la paix et la sécurité internationales.

69. Le Bureau condamne Israël et réclame la cessation immédiate de cette politique et le démantèlement des colonies existantes.

70. Le Bureau se déclare très sérieusement préoccupé par le fait que, singulièrement depuis la conclusion du Traité israélo-égyptien de mars 1979, Israël a multiplié ses attaques criminelles continuelles contre les Palestiniens réfugiés au sud du Liban dans le but de les éliminer, escalade pratiquement assimilable à un génocide du peuple palestinien. Ces actes d'agression commis par les forces aériennes, navales et terrestres, avec l'aide des armements les plus perfectionnés fournis par le Gouvernement des États-Unis, se sont soldés par la mort de centaines de civils palestiniens et libanais innocents et par la dispersion de centaines de milliers de familles.

71. Le Bureau en appelle à tous les États membres pour qu'ils condamnent Israël et exigent que le Conseil de sécurité prenne des mesures à son encontre, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, et en particulier les mesures prévues au Chapitre VII.

72. Le Bureau note avec regret que le Conseil de sécurité n'ait pas examiné et pris une décision sur les recommandations de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant les droits inaliénables du peuple palestinien selon les termes des paragraphes 8 et 9 de la résolution 33/28A de l'Assemblée générale. Il prie instamment le Conseil de sécurité d'examiner aussitôt que possible ces recommandations. A ce propos, le Bureau rappelle les décisions de la Conférence ministérielle de Belgrade tendant à faire convoquer une session extraordinaire qui serait consacrée à la question de Palestine, aux fins de prendre les dispositions menant à l'application des résolutions de l'ONU relatives au retrait d'Israël du territoire palestinien et des autres territoires arabes illégalement occupés, y compris Jérusalem, et à la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien.

73. Le Bureau se félicite de la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies en vertu de laquelle elle autorise le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à examiner la situation et le prie de le faire en vue de formuler les suggestions qu'il jugera appropriées.

/...

74. Le Bureau a déploré la décision prise par le Gouvernement canadien d'installer son ambassade à Jérusalem, considérant qu'elle constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

J. QUESTION DE CHYPRE

75. Le Bureau s'est félicité de l'accord en dix points réalisés le 19 mai 1979 entre le Président de la République de Chypre, M. Kyprianou, et le Chef de la communauté chypriote turque, M. Denktas, sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU, et a formulé l'espoir que les pourparlers entre les deux communautés, qui doivent reprendre le 15 juin 1979 sur la base de l'accord précité, seront positifs et constructifs et déboucheront rapidement sur une solution mutuellement acceptable, conforme aux principes de l'Organisation des Nations Unies et du Mouvement non aligné. Par ailleurs, le Bureau s'est déclaré profondément préoccupé devant le maintien d'une partie de Chypre sous occupation militaire étrangère et a exigé le retrait immédiat de toutes les forces armées étrangères et de toute autre présence militaire étrangère et il a mis l'accent sur la nécessité urgente d'assurer le retour sans dommage de tous les réfugiés dans leurs foyers, le respect des droits de l'homme de tous les Chypriotes - notamment de retrouver les personnes manquantes et de rendre raison de leur disparition - et la non-ingérence dans la structure démographique de la République de Chypre. Le Bureau en a appelé à tous les Etats pour qu'ils respectent l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre et, à ce propos, a réaffirmé le droit de la République et du peuple de Chypre à une entière et effective souveraineté ainsi qu'au contrôle du territoire occupé et à la maîtrise de ses richesses naturelles et autres ressources.

76. Le Bureau a réitéré les déclarations adoptées jusqu'à présent par les réunions des pays non alignés au sujet de la question de Chypre et, en particulier, la déclaration de Belgrade de juillet 1978. A cet égard, le Bureau a réclamé l'application immédiate des résolutions des Nations Unies relatives à Chypre et plus spécialement de la résolution 3212 (XXIX) adoptée par l'Assemblée générale à l'unanimité et entérinée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 365 (1974).

77. La proposition du Président de la République de Chypre concernant la démilitarisation et le désarmement complets de Chypre a été accueillie avec satisfaction comme une contribution importante à la recherche d'une solution du problème chypriote. Le Bureau a décidé que le groupe de contact des pays non alignés devra continuer à suivre l'évolution de la situation de manière à faciliter la poursuite des efforts faits pour trouver une solution.

K. L'EUROPE ET LA MEDITERRANEE

78. Le Bureau a déploré vivement la persistance des tensions dans la zone méditerranéenne. Il a demandé d'éliminer les causes de crise, de mettre fin à l'ingérence étrangère et de réduire les tensions et les forces armées dans cette région. Le Bureau a insisté à nouveau sur le fait que la sécurité de l'Europe, celle du Moyen-Orient et celle de la Méditerranée étaient liées et qu'il était donc indispensable d'apporter des solutions justes et durables aux conflits dans cette région.

79. Le Bureau a rappelé qu'il souscrivait à la transformation de la Méditerranée en zone de paix et de coopération. A ce propos, il s'est félicité de l'attitude courageuse de Malte, qui, en exerçant son droit souverain, a mis fin le 31 mars 1979 aux bases militaires étrangères installées sur son territoire, et il a promis à Malte l'appui des pays non alignés. En particulier, le Bureau recommande aux Etats membres auxquels Malte a demandé des garanties économiques, financières, politiques et militaires pour préserver sa souveraineté et sa position de pays non alignés à partir du 31 mars 1979, de prendre sans plus attendre les décisions nécessaires et de fournir à Malte toutes les garanties requises pour assurer son indépendance politique et le maintien de son engagement au service de la paix et de la stabilité en Méditerranée.

80. Le Bureau a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération entre pays méditerranéens. A ce propos, il recommande la convocation, au cours de l'année 1980, d'une réunion entre les Etats méditerranéens du Mouvement non aligné et les Etats méditerranéens participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, en vue de lancer des projets de coopération et de préparer la réunion de la Conférence qui se tiendra à Madrid.

81. Le Bureau a réaffirmé sa conviction que les efforts faits pour normaliser les relations et consolider les bases d'une coopération fondée sur l'égalité des partenaires, transcender les divisions entre blocs et les pactes militaires et élargir la détente en Europe ne peuvent donner de résultats durables s'ils ne sont pas étendus à d'autres régions. Le Bureau prend note avec satisfaction de la coopération féconde et des efforts conjoints menés par les pays non alignés et les pays neutres d'Europe dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Il est convaincu que la poursuite de cette coopération entre les deux groupes contribuera au succès des préparatifs et des travaux de la réunion de la Conférence qui se tiendra prochainement à Madrid, de telle sorte qu'elle assure une contribution plus importante des pays européens au juste règlement des problèmes globaux, et en particulier de ceux des pays en développement : décolonisation, désarmement et autres problèmes.

L. OCEAN INDIEN

82. Le Bureau a déploré la décision prise apparemment par les Etats-Unis de créer une cinquième flotte et de renforcer les bases militaires existantes telles que Diego Garcia dans l'océan Indien. Il a d'autre part constaté avec une profonde inquiétude le mouvement d'unités navales américaines dans le golfe Arabe, qui coïncide avec les événements d'Iran. Ces agissements et autres actes de coercition, provocations et manoeuvres ainsi que l'escalade des menaces maintes fois formulées par certains dirigeants des Etats-Unis de recourir à la force contre les pays producteurs de pétrole, notamment dans le golfe Arabe, représentent une menace directe pour l'indépendance, la sécurité et la stabilité des Etats maritimes et continentaux. La déclaration proclamant l'océan Indien zone de paix, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1971, avait pour objectif de libérer cette région des rivalités et conflits d'influence entre grandes puissances, qui ont abouti à une plus forte présence militaire menaçant la paix et la stabilité de la région.

/...

83. C'est pourquoi le Bureau a affirmé que la présence dans l'océan Indien et ses prolongements naturels de bases étrangères, d'installations militaires, de services de soutien logistique, d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive et toute autre manifestation de la présence militaire des grandes puissances entrant dans le contexte de la rivalité entre grandes puissances constituent une violation flagrante de la déclaration proclamant l'océan Indien zone de paix. Le Bureau s'est félicité que certains Etats maritimes et continentaux aient dénoncé des alliances ou des pactes militaires issus de la rivalité des grandes puissances.

84. Il est très regrettable que, contre les voeux déclarés des Etats du littoral et de l'arrière-pays, la présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien, loin de diminuer, ait en fait augmenté au cours des années. Des événements très récents montrent que les grandes puissances ont l'intention d'intensifier leurs rivalités dans cette zone et d'y établir en permanence des forces militaires et navales. Cette évolution malencontreuse représente un échec de la détente internationale et une intensification de la course aux armements des grandes puissances. De ce fait, contrairement aux principes de la coexistence pacifique, les grandes puissances continuent à s'efforcer d'étendre leurs sphères d'influence respectives.

85. Le Bureau a noté avec satisfaction que le Comité spécial sur l'océan Indien avait préparé une réunion des Etats côtiers et non côtiers de l'océan Indien qui devrait avoir lieu à New York en juillet 1979 et qui constituerait une nouvelle étape vers une conférence sur l'océan Indien. Il a exprimé l'espoir que tous les Etats intéressés participeront activement aux délibérations et faciliteront considérablement la mise au point d'une position commune des Etats de la côte et de l'intérieur ainsi que la convocation d'une conférence internationale à une date rapprochée. Le Bureau a déploré le manque de réponse des grandes puissances. En même temps, il a noté que malgré leur portée limitée, les pourparlers américano-soviétiques sur la démilitarisation de l'océan Indien ont été suspendus. Le Bureau a demandé aux Etats-Unis et à l'URSS de reprendre sans délai ces pourparlers qu'il faut poursuivre sur la base des dispositions de la Déclaration désignant l'océan Indien comme zone de paix. Il a exprimé aussi l'espoir que les grandes puissances et les principaux usagers maritimes coopéreront effectivement avec le Comité spécial à la mise en oeuvre de la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. LA SITUATION EN ASIE DU SUD-EST

86. Le Bureau a noté avec une grave préoccupation les tensions et les conflits croissants qui ont surgi récemment en Asie du Sud-Est et qui compromettent la paix et la stabilité dans la région.

87. Le Bureau a exprimé l'espoir que les aspirations ardentes des pays de la région à la paix et à la stabilité seraient réalisées sur la base des principes des Non-alignés du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, la non-utilisation de la force et la non-agression.

/...

88. Le Bureau a exprimé l'espoir que les pays de l'Asie du Sud-Est poursuivraient les consultations sur l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

N. PROBLEMES LATINO-AMERICAINS

89. Le Bureau a réaffirmé sa solidarité avec les peuples de l'Amérique latine qui continuent à combattre l'agression politique et économique et il a exprimé son soutien inconditionnel aux peuples qui luttent pour sauvegarder leur souveraineté nationale, redevenir maître de leurs ressources naturelles et modifier leurs structures politiques, économiques et sociales pour le plus grand bien de leurs propres peuples. Il a noté avec satisfaction les demandes d'admission de trois pays d'Amérique latine, la Bolivie, la Grenade et le Suriname, en qualité de membres à part entière du Mouvement non aligné et il s'est félicité de leur démarche qui lui est apparue comme un progrès important de la politique du Non-alignement dans la région.

90. Le Bureau a condamné le blocus que les Etats-Unis continuent d'imposer à Cuba et leur a demandé de le lever et de mettre un terme aux tentatives qu'ils ne cessent de faire pour détruire la révolution cubaine. Il s'est en outre prononcé en faveur du droit du peuple cubain d'être dédommagé des pertes matérielles considérables que l'agression et le blocus dont il a été victime lui ont fait subir.

91. Le Bureau a aussi condamné l'occupation par les Etats-Unis du territoire où se trouve installée la base navale de Guantanamo et il leur a demandé d'évacuer immédiatement et sans conditions ce territoire qu'ils occupent contre la volonté du peuple et du Gouvernement cubains et de le restituer au peuple cubain. Il a exprimé sa solidarité en la matière avec le Gouvernement et le peuple de Cuba.

92. Le Bureau a condamné la perpétuation de la domination coloniale sur certains territoires d'Amérique latine, en demandant une fois de plus au Comité de la décolonisation des Nations Unies de faire en sorte que les puissances coloniales appliquent immédiatement la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies, et il a réaffirmé sa solidarité avec les peuples de ces territoires dans leur juste combat qu'ils mènent pour l'autodétermination et l'indépendance. De plus, il a aussi condamné les tentatives continuellement faites pour imposer des structures néo-colonialistes qui font peser une menace sur la paix et la sécurité dans cette région.

93. Dans le cas spécial et particulier des îles Malouines, les Ministres appuient fermement les justes aspirations de l'Argentine à la restauration de la souveraineté argentine sur le territoire et demandent instamment que soient accélérées les négociations entreprises à cette fin.

94. Le Bureau de coordination a dûment pris acte des préoccupations de la nation panaméenne au sujet de l'application intégrale des traités relatifs à l'exploitation et à la neutralité du canal de Panama qui ont été signés en 1977 et qui doivent garantir l'exercice efficace de la souveraineté de Panama sur la totalité de son

/...

territoire national. Le Bureau a manifesté une vive inquiétude devant la présentation au Congrès des Etats-Unis d'un projet de loi qui, s'il était adopté, violerait l'esprit et la lettre des traités Torrijos-Carter et constitueraient ainsi un obstacle au règlement pacifique de la question du canal de Panama conformément aux vœux de la communauté internationale. Le Bureau a par conséquent décidé de surveiller étroitement le processus de mise en oeuvre des traités Torrijos-Carter et a réaffirmé son soutien énergique au Panama dans ses efforts pour obtenir l'application intégrale et systématique de ces traités.

95. Le Bureau a réitéré la position antérieure du Mouvement non aligné concernant la situation de Porto Rico ainsi que le droit inaliénable de son peuple à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux dispositions de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies et des autres résolutions du Comité de la décolonisation à ce sujet.

96. Le Bureau a réaffirmé son appui inconditionnel au droit inaliénable du peuple de Belize à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale.

97. Il s'est déclaré gravement préoccupé par la persistance de menaces et de pressions à l'encontre de l'intégrité territoriale de Belize, qui constituent l'obstacle principal à l'accès de ce pays à l'indépendance.

98. Le Bureau a renouvelé son soutien sans équivoque à la politique du Gouvernement de Belize qui vise à obtenir rapidement une indépendance sûre et a réaffirmé que ce but peut être atteint au moyen d'un accord négocié.

99. Le Bureau a pris note de la responsabilité spéciale qui incombe au Royaume-Uni de veiller à ce que Belize accède à une indépendance sûre.

100. Le Bureau a réaffirmé sa solidarité avec le peuple du Chili en lutte, en condamnant les violations incessantes de ses droits et renouvelé son appui aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau en a appelé à tous les Etats, et en particulier à ceux qui sont membres du Mouvement non aligné, pour qu'ils adoptent des mesures propres à faciliter le rétablissement à brève échéance des droits démocratiques au Chili.

101. Le Bureau a exprimé son inquiétude devant les événements intervenus en Amérique centrale, et en particulier devant la gravité de la situation nicaraguayenne, qui fait peser une menace sur la paix et la sécurité de la région, et il s'est déclaré solidaire des peuples soumis à la répression et à la violence, qui ont déjà causé tant de souffrances et de morts, notamment dans le peuple nicaraguayen.

102. Le Bureau a exhorté la communauté internationale en général, et le Mouvement des pays non alignés en particulier, à hâter l'application de mesures concrètes propres à aboutir à l'isolement du régime tyrannique de Somoza et à servir efficacement la cause du peuple nicaraguayen, afin que celui-ci puisse librement choisir son propre destin, en dehors de toute forme d'ingérence extérieure, et jouir de la liberté, de la paix et de la stabilité.

/...

103. Le Bureau a attiré l'attention sur l'importance que revêt à ces fins la Déclaration signée à Cartagène (Colombie), le 28 mai 1979, par les présidents des pays andins.

104. Le Bureau a affirmé sa solidarité avec le nouveau Gouvernement de la Grenade, qui représente les intérêts légitimes de son peuple.

105. Le Bureau a noté avec beaucoup d'inquiétude les tentatives faites par le Gouvernement sud-africain pour développer leurs liens politiques, économiques et militaires avec certains pays latino-américains et il a appelé les gouvernements des pays d'Amérique latine à résister à ces tentatives, qui renforcent le soutien accordé à ce régime raciste.

106. Le Bureau a pareillement condamné la présence persistante de bases militaires étrangères dans la région, notamment à Cuba et à Porto Rico. Il a exigé, comme l'avait déjà fait la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, que les puissances colonialistes restituent immédiatement les territoires occupés aux Etats nationaux qui ont sur eux pouvoir souverain et qu'elles démantèlent leurs bases militaires, qui ont été installées contre la volonté des peuples et mettent sérieusement en danger la paix et la sécurité dans cette région du monde.

O. NON-INGERENCE DANS LES AFFAIRES INTERIEURES DES ETATS

107. Rappelant que le problème de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats a préoccupé profondément les conférences des Non-alignés, le Bureau a réitéré l'importance de ce principe. Il a constaté avec beaucoup de préoccupation le nombre croissant des transgressions de ce principe qui a une valeur cardinale pour le Non-alignement et à défaut duquel l'anarchie internationale risque de se déchaîner. Les violations vont de l'infiltration, la subversion, l'agression non déguisée, ou l'intervention militaire étrangère à l'incitation flagrante et à des formes plus subtiles de subversion et de déstabilisation. A cet égard, le Bureau a estimé nécessaire de réaffirmer que tous les Etats ont le droit souverain et inaliénable de déterminer leur propre système politique, économique et social, de gérer leurs affaires intérieures et de conduire librement et à l'abri de toute ingérence leurs relations avec les autres Etats.

108. Le Bureau a rappelé la position adoptée à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Colombo selon laquelle toute tentative pour justifier une ingérence étrangère, quels qu'en soient le prétexte et l'origine, devait être résolument rejetée. Le Bureau en a appelé à tous les pays non alignés pour qu'ils résistent énergiquement à toute menace de pression, de subversion, de domination ou d'ingérence étrangères.

109. Le Bureau a pris acte de la résolution 33/74 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Convaincu de l'opportunité d'une déclaration sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, il demande à tous les Etats, et en particulier aux Non-alignés, de travailler à l'adoption rapide d'une telle déclaration.

/...

Du fait qu'ils se sont toujours opposés aux politiques de pression et qu'ils sont profondément attachés à la coexistence pacifique, les pays non alignés jouent un rôle spécial considéré comme essentiel pour le respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays non alignés et autres.

P. SECURITE INTERNATIONALE ET DESARMEMENT

110. Rappelant le lien étroit entre la sécurité internationale, le désarmement et le développement économique, le Bureau a demandé que la détente gagne toutes les régions du monde et domine toutes les relations internationales.

111. Le Bureau a demandé une fois de plus que les grandes puissances et d'autres nations mettent fin aux luttes d'influence qui ont aggravé la tension mondiale. Il a souligné également qu'il était impossible de parvenir à la détente internationale par l'équilibre des forces, les sphères d'influence, les rivalités entre grandes puissances, les alliances militaires et la course aux armements, en particulier nucléaires.

112. Le Bureau s'est spécialement inquiété des phénomènes négatifs qui se produisent dans les relations internationales et ont de graves conséquences sur la sécurité des pays non alignés et autres pays en développement. Il a déclaré qu'il était nécessaire de rechercher les moyens d'assurer une sécurité véritable et durable sur un pied d'égalité pour tous les Etats, sans exception. Une fois de plus, il a été souligné qu'une telle sécurité ne pouvait être obtenue que dans le cadre des efforts faits pour supprimer l'inégalité dans les relations internationales, ce qui suppose la solution préalable des problèmes fondamentaux du monde contemporain.

113. Soulignant que l'on ne peut édifier la paix et la sécurité par l'accumulation des armes, par les alliances militaires ou par l'équilibre de la terreur, le Bureau a affirmé de nouveau que la paix ne peut provenir que de l'application effective du système de sécurité prévu dans la Charte des Nations Unies et il a demandé le renforcement du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Le Bureau est consterné en particulier de constater que, de plus en plus, les Etats possesseurs d'armes nucléaires tendent à se fier aveuglément à leur propre conception étreiquée de la sécurité sans aucun égard pour la survie de l'espèce humaine. Il a demandé au Conseil de sécurité de s'acquitter des tâches qui lui incombent au premier chef en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'accomplir effectivement ses fonctions en faisant appliquer ses décisions.

114. Le Bureau s'est déclaré encore une fois résolu à œuvrer pour la démocratisation des relations internationales et il a exprimé l'espoir que tous les pays auront le droit de participer également à la solution des problèmes internationaux essentiels. Il a mentionné en particulier le droit des Etats à participer sur un pied d'égalité aux négociations qui ont une influence directe sur leur sécurité nationale.

/...

115. Le Bureau a réaffirmé sa fidélité à l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international effectif. Il a répété que le document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale organisée sur l'initiative des pays en développement et consacrée au désarmement constitue une base solide en vue de la réalisation de l'objectif qui consiste à délivrer l'humanité du fléau de la guerre et d'écarter le danger qui menace de plus en plus la vie de l'espèce humaine.

116. A cet égard, le Bureau a demandé la mise en oeuvre urgente, selon un calendrier défini, du Programme d'action et notamment des mesures de désarmement nucléaire qui y sont envisagées. Il a demandé la cessation immédiate de l'amélioration qualitative des armes nucléaires et de leurs vecteurs, un arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires et de toutes armes nucléaires ainsi qu'une réduction des stocks d'armes nucléaires qui conduirait à leur élimination finale. En attendant l'élimination des armes nucléaires, les pays possesseurs de ces armes sont invités à renoncer à en faire usage et à cesser tout essai d'armes nucléaires.

117. Tout en notant le progrès des Etats-Unis et de l'Union soviétique vers un deuxième accord SALT, le Bureau a exprimé l'espoir que ces négociations bilatérales conduiront rapidement à des mesures réelles de désarmement et qu'elles ne donneront pas lieu à une nouvelle aggravation qualitative et quantitative de la course aux armes nucléaires. A cet égard, le Bureau a réaffirmé le rôle primordial des Nations Unies dans les négociations et délibérations relatives au désarmement.

118. Il est impératif et indispensable que l'Organisation des Nations Unies joue effectivement un rôle central et exerce une influence accrue pour parvenir à un désarmement véritable et complet. Le Bureau a constaté avec satisfaction que les pays non alignés jouaient un rôle de plus en plus actif au sein du mécanisme créé par la session extraordinaire consacrée au désarmement. A cet égard, les pays non alignés attachent de l'importance à la tâche utile et efficace qu'accomplit la Commission du désarmement des Nations Unies. Ils insistent également sur l'importance particulière de la responsabilité qui incombe au Comité du désarmement qui doit mener à bonne fin ses négociations, tout d'abord sur l'interdiction générale des essais nucléaires et des armes chimiques ainsi qu'en vue de l'élaboration d'un programme général de désarmement qui devra être soumis à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Le Bureau prie les pays non alignés de contribuer tant aux travaux de la Commission du désarmement qu'à ceux du Comité du désarmement ainsi que de déployer des efforts en vue de procéder aux meilleurs préparatifs possibles pour la réussite de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

119. Evoquant avec regret la grande disproportion entre les dépenses d'armement et le budget de l'aide au développement, le Bureau a demandé que les pays producteurs ou acheteurs d'armes réduisent immédiatement leurs dépenses d'armement de telle manière que non seulement la course aux armements prenne fin mais qu'aussi les économies résultantes soient affectées au développement. Le Bureau a déclaré également que la course aux armements est incompatible avec la tentative d'instaurer le nouvel ordre économique international.

/...

120. Le Bureau a rappelé qu'il fallait d'urgence adopter des mesures concrètes conduisant à une conférence mondiale du désarmement assurée d'une participation universelle et bien préparée.

Q. UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES

121. Conformément aux principes énoncés dans les paragraphes 151 et 152 de la Déclaration de Belgrade, le Bureau a réaffirmé l'importance exceptionnelle de la coopération internationale entre les pays non alignés dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cette coopération revêt une portée particulière dans les secteurs où il est effectivement possible de parvenir à un grand degré d'autonomie en utilisant l'énergie nucléaire aux fins du développement de ces pays.

122. A cet effet, le Bureau a réaffirmé le droit inaliénable des pays en développement à acquérir et exploiter des technologies, des équipements et des substances nucléaires conformément à leurs priorités, à leurs intérêts et à leurs besoins économiques.

123. Le Bureau a déploré que certains fournisseurs nucléaires continuent de suivre des politiques et des pratiques monopolistes à l'échelle tant nationale qu'internationale et a souligné la nécessité de respecter les principes d'une coopération sans entrave et non discriminatoire en vue de favoriser le transfert et l'utilisation des technologies nucléaires aux fins du développement économique et social.

R. DROIT DE LA MER

124. Le Bureau s'est déclaré préoccupé par la lenteur avec laquelle progressent les négociations sur le Droit de la mer qui touchent aux droits de tous les pays en développement, y compris les pays non alignés. Il a aussi souligné la nécessité de tenir compte des intérêts des Etats sans littoral et désavantagés pour des raisons géographiques et des autres Etats auxquels les facteurs géographiques et géologiques posent des problèmes particuliers. Déplorant le fait que certains pays aient menacé de prendre des mesures unilatérales pour mener des opérations extractives en haute mer, il a estimé qu'en faisant preuve d'esprit de compréhension et d'accommodement, ces pays faciliteraient davantage la mise au point d'une convention juste et durable incarnant véritablement le principe du "patrimoine commun". Le Bureau a exprimé l'espoir que la Conférence du Droit de la mer à la reprise de la huitième session, qui doit avoir lieu en juillet 1979, sera capable de résoudre de façon satisfaisante les questions pendantes qui font obstacle à la bonne conclusion de la Conférence.

S. LES NATIONS UNIES

125. Le Bureau a reconnu le rôle positif que les Nations Unies ont joué ces dernières années et s'est déclaré satisfait de constater qu'elles n'ont pas peu contribué au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, ainsi qu'au développement de la coopération dans maints secteurs des relations internationales.

/...

126. Le Bureau a réaffirmé sa foi dans les Nations Unies et réclamé de nouveau leur renforcement, car elles constituent un instrument efficace au service de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, y compris le sionisme, la discrimination raciale et l'apartheid. Le Bureau a insisté sur l'importance des Nations Unies dans le développement de la coopération économique internationale et dans l'instauration de relations économiques équitables entre les Etats. Il a relevé avec satisfaction le rôle utile joué par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant que tribune centrale des négociations économiques internationales.

127. Le Bureau a souligné qu'il faut régler conformément à la Charte des Nations Unies les questions qui préoccupent et intéressent les pays non alignés et en voie de développement. A ce propos, il a tout particulièrement mis l'accent sur la nécessité de réorienter les politiques et les activités des organismes des Nations Unies dans les secteurs social et économique de manière à réaliser les objectifs du nouvel ordre économique international.

128. Le Bureau s'est déclaré préoccupé de voir que certaines puissances continuent de vouloir se passer des Nations Unies dans la solution de problèmes internationaux d'une importance cruciale pour la communauté internationale et a souligné sa détermination à oeuvrer en faveur de la démocratisation des Nations Unies et s'est déclaré convaincu que tous les pays ont le droit de participer de la même façon au règlement des problèmes clefs par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies.

129. Il a de nouveau souligné qu'il est urgent de transformer l'Organisation des Nations Unies en un instrument efficace et dynamique capable de sauvegarder la paix et la sécurité internationales ainsi que de promouvoir la coopération internationale pour le développement. Les litiges entre les nations devraient être réglés par des moyens pacifiques conformément à la Charte des Nations Unies. Le Bureau a aussi souligné combien il importe d'accroître la représentation des pays non alignés au sein de tous les organes principaux des Nations Unies et en particulier au sein du Conseil de sécurité.

130. Le Bureau a attiré l'attention sur la nécessité de faire en sorte que les principales formes de civilisation et les principaux systèmes juridiques du monde soient mieux représentés à la Cour internationale de Justice.

131. Le Bureau a réaffirmé que des consultations régulières et l'unité d'action des pays non alignés s'imposent dans diverses instances des Nations Unies.

132. Le Bureau s'est félicité de la célébration en 1979 de l'Année internationale de l'enfant, proclamée par l'Organisation des Nations Unies en raison de l'aggravation de la pauvreté, de la faim et de l'analphabétisme, de l'absence d'hygiène et des taux de mortalité croissants qui menacent des millions d'enfants dans le monde, en particulier dans les pays en développement, surtout ceux qui sont les victimes

/...

de l'agression et de l'occupation étrangères, et il a exprimé l'espoir que cette Année contribuera à améliorer les conditions et l'espérance de vie de cette fraction non négligeable de la population mondiale.

133. Le Bureau a pris note avec satisfaction de la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies, en vertu de la résolution 32/174 de 1977, de tenir une Assemblée générale extraordinaire sur les affaires économiques internationales en 1980 afin d'accélérer l'instauration du nouvel ordre économique international.

134. Le Bureau s'est félicité de la convocation d'une conférence mondiale des Nations Unies sur la femme s'inspirant des principes de l'égalité, du développement et de la paix.

T. DROITS DE L'HOMME

135. "Le Bureau a réaffirmé la nécessité d'un strict respect des droits de l'homme, question qui revêt une grande importance pour la protection de la dignité de la personne humaine et pour garantir la paix, la sécurité et une coopération internationale fondée sur l'égalité. Le Bureau a fait observer que le problème des droits de l'homme ne saurait être détaché de son contexte national, économique et social, que la liberté de l'individu est indissociable des droits des peuples et que les droits de l'homme et les libertés fondamentales de l'individu et des peuples sont inaliénables. Une reconnaissance effective générale des droits de l'homme est partie intégrante de la lutte menée pour la transformation des relations internationales dans leur ensemble, et elle ne devrait pas être exploitée par les grandes puissances comme un instrument politique de rivalité entre systèmes sociaux ou pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'Etats souverains. Le Bureau a fait observer que dans l'étude des questions relatives aux droits de l'homme, l'attention doit porter en priorité sur la recherche de solutions aux cas de violations massives et flagrantes des droits des peuples et des personnes victimes de situations comme celles qui résultent de l'apartheid, de toutes les formes de discrimination raciale, du colonialisme, de la domination et de l'occupation étrangères, des actes et des menaces d'agression à l'encontre de la souveraineté nationale, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale, ainsi que du refus de reconnaître le droit fondamental des peuples qui subissent une domination coloniale et étrangère à l'autodétermination et celui de toute nation à l'exercice d'une entière souveraineté sur ses richesses et sur ses ressources naturelles. Le Bureau a aussi réaffirmé la nécessité de respecter rigoureusement les droits des minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses, ainsi que ceux des travailleurs migrants. Il a souligné la nécessité d'une étroite coopération entre les pays non alignés au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'application de la résolution 32/130 sur la base des principes qui y sont énoncés."

U. REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS MEMBRES DU MOUVEMENT NON ALIGNE

136. Le Bureau a noté avec inquiétude l'affaiblissement de l'unité du Mouvement des pays non alignés, dû au fait que les différends bilatéraux dégénèrent de plus en plus souvent en conflits armés. Il a affirmé qu'il est nécessaire de chercher à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques, sur la base des principes

/...

du Non-alignement et de la Charte des Nations Unies. Le problème des différends bilatéraux a pris des proportions alarmantes, ce qui débouche sur le danger d'un engagement direct ou indirect des grandes puissances et parfois sur le retour des anciennes puissances coloniales, et sape ainsi l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le Non-alignement des pays en cause.

137. Le Bureau a reconnu qu'une solution au problème des différends bilatéraux avait retenu l'attention du Mouvement non aligné pendant quelque temps et il a noté qu'à la Conférence de Belgrade, les Ministres des Affaires étrangères avaient examiné la possibilité de créer des groupes spéciaux officiels chargés d'offrir leurs bons offices lorsque les parties en litige le demanderaient et recommandé que cette proposition soit examinée plus à fond en vue de la sixième Conférence au sommet.

138. A ce propos, le Bureau a pris note avec satisfaction des efforts déployés récemment par l'OUA pour remettre en activité sa Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage. Il a aussi pris note de l'information concernant la proposition du Ministre des Affaires étrangères de Sri Lanka, Président en exercice du Bureau de coordination, tendant à la création d'une commission de règlement des différends frontaliers au sein du Mouvement non aligné, et s'est déclaré convaincu que cette proposition mérite un examen sérieux et approfondi en ce qu'elle constitue un apport au débat sur le rôle du Mouvement non aligné dans la solution des litiges entre ses membres. Le Bureau a décidé de renvoyer la question aux Etats membres pour examen.

V. RAPPORT DE LA CONFERENCE PLENIERE DES PAYS NON ALIGNES SUR LE POINT XV DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE DE BELGRADE

139. Aux termes des dispositions du paragraphe 17⁴ de la Déclaration de Belgrade, le Bureau a examiné le rapport et les recommandations présentés à la Conférence plénière des pays non alignés tenue à New York concernant le point XV de la Conférence de Belgrade et a pris note des recommandations que le Groupe de travail a formulées et qui sont énumérées à la fin du communiqué. En ce qui concerne les propositions sur lesquelles le Bureau n'est pas parvenu à un consensus, il a été convenu qu'un groupe de travail à composition non limitée, formé de représentants de Cuba, de l'Iraq, du Nigéria, de Singapour, de Sri Lanka et de la Yougoslavie, poursuivra ses travaux et rendra compte à la réunion plénière des pays non alignés qui se tiendra à New York, laquelle à son tour fera rapport à la sixième Conférence au sommet de La Havane par l'intermédiaire du Bureau de coordination agissant en qualité de Comité préparatoire du Sommet.

W. PREPARATIFS DE LA SIXIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT

140. Le Bureau s'est déclaré convaincu que la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement qui doit se tenir à La Havane en septembre 1979 marquera une étape importante dans l'histoire du Mouvement non aligné. Le fait que cette conférence ait lieu en Amérique latine a été considéré comme un hommage à la contribution que ce continent a apportée au Mouvement non aligné et comme un témoignage de solidarité et de soutien envers les peuples latino-américains dans la lutte qu'ils mènent contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et toutes les formes d'exploitation ou de domination étrangères. Le Bureau espère

/...

que la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement maintiendra et renforcera les principes fondamentaux du Non-alignement, progressivement élaborés par les différents Sommets précédents qui ont tracé une voie inexorable pour parvenir à consolider l'unité et renforcer l'action des pays non alignés qui interviennent dans les relations internationales comme un élément indépendant d'envergure mondiale pour tâcher d'obtenir une restructuration fondamentale de l'ordre économique et politique mondial afin qu'y règnent la paix, la justice et la liberté. Le Bureau a souligné qu'il importe de faire en sorte que tous les pays non alignés participent pleinement aux travaux préparatoires afin d'assurer le succès complet de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de La Havane.

141. Le Bureau a examiné le projet d'ordre du jour de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement et a recommandé qu'il soit adopté comme base générale de discussion lors des délibérations de La Havane sur la situation économique et politique internationale. Le Bureau a noté également que le pays hôte de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés a fait savoir qu'il diffuserait le projet de document final d'ici à la première semaine de juillet 1979 et a demandé aux pays membres du Mouvement de faire parvenir leurs observations au plus tard dans la première semaine d'août 1979. Le Bureau a rappelé les décisions de la Conférence de Belgrade visant à confier au Bureau de coordination de New York la tâche de mener à bien les préparatifs nécessaires pour la Réunion de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement en coopération très étroite avec Cuba, en sa qualité de pays hôte, et avec Sri Lanka, Président en exercice du Mouvement non aligné. Conformément aux décisions prises à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement concernant la composition et le mandat du Bureau de coordination, le Bureau de New York fera office de Comité préparatoire de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement.

142. Le Bureau a pris acte de la recommandation faite à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés d'accepter l'offre de l'Iraq d'accueillir la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement en 1982 et l'offre de l'Inde d'accueillir la Conférence des Ministres des Affaires étrangères des pays non alignés en 1981.

X. COOPERATION ENTRE LES PAYS NON ALIGNES DANS LE DOMAINE DES MEDIAS

143. Le Bureau a souligné l'importance du rôle des pays non alignés dans la restructuration de l'ordre international actuel en ce qui concerne l'information. Il a réaffirmé que la décolonisation de l'information est partie intégrante du vaste combat mené par les pays non alignés pour créer un nouvel ordre international reposant sur des relations fondées sur la paix et l'égalité entre toutes les nations. Le Bureau a pris note de la participation accrue des pays non alignés dans le domaine de l'information et des médias ainsi que de la coopération qui s'instaure entre ces pays à leur avantage mutuel, en particulier sur les questions de technologie. Le Bureau a estimé que la diversification des sources d'information et d'abolition des inégalités qui existent dans la circulation internationale de l'information sont indispensables au développement du dialogue et de l'entente au sein de la communauté internationale.

/...

144. Le Bureau a pris note avec satisfaction des rapports mentionnés ci-dessous concernant les activités des pays non alignés et leur coopération dans le domaine de l'information et des médias :

a) Le rapport présenté par la Tunisie en sa qualité de Président du Conseil intergouvernemental de coopération dans le domaine de l'information et des médias.

b) Le rapport présenté par l'Inde en sa qualité de Président du Comité de coordination du pool des agences de presse des pays non alignés.

c) Le rapport présenté par la Yougoslavie, Président du Comité de coopération des organismes de radiodiffusion au Mouvement non aligné.

145. Le Bureau a pris note de la contribution du Directeur général de l'UNESCO et de l'issue positive des travaux de la vingtième session de la Conférence générale de l'UNESCO, qui ont abouti à une Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des médias au renforcement de la paix et de la compréhension internationales, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre. Relevant avec satisfaction la création de réseaux régionaux de nouvelles agences, le Bureau s'est félicité des efforts qu'elles déploient pour rétablir l'équilibre de la circulation de l'information et a exprimé le soutien des pays non alignés à ces efforts. Le Bureau a noté en particulier les décisions prises par certains pays non alignés d'abaisser le niveau élevé des tarifs des télécommunications comme moyen de lutter contre les privilèges déloyaux dont jouissent les organisations de presse des pays développés, en priant instamment les autres pays non alignés à suivre leur exemple, première condition à remplir avant de pouvoir corriger le déséquilibre de l'échange d'information.

146. Le Bureau a pris acte avec satisfaction des résultats positifs obtenus dans le domaine de l'information à la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui ont amené la communauté internationale à reconnaître clairement et sans équivoque la nécessité d'instaurer un nouvel ordre plus juste et plus efficace dans le domaine de l'information.

147. Le Bureau a estimé que les résultats obtenus dans le domaine de l'information par les pays non alignés à l'ONU et à l'UNESCO constituent un succès remarquable et a demandé aux pays membres de redoubler leurs efforts pour atteindre leurs objectifs communs au sein du Comité des Nations Unies chargé d'étudier la politique et les activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et également lors de la prochaine Conférence intergouvernementale de planification de l'UNESCO pour faciliter l'acceptation de leurs objectifs communs.

148. Le Bureau a pris acte avec satisfaction de la résolution sur la coopération et les activités des pays non alignés dans le domaine de l'information qui a été adoptée lors de la troisième Réunion du Conseil intergouvernemental de coordination des pays non alignés tenue à Lomé (Togo) et qui énonce les principes de la coopération et le programme d'action qui constituent la contribution concrète des pays non alignés et corrigent le déséquilibre du système international actuel d'information et de communication, dans le cadre des tentatives faites par les Non-alignés pour instaurer des relations équitables et démocratiques dans ce domaine.

149. Il a aussi énergiquement appuyé la recommandation du Conseil, selon laquelle les moyens d'information des Etats membres devraient tendre à soutenir les mouvements de libération, notamment en Afrique australe, en corrigeant les fausses informations et la propagande actuellement diffusées.

Y. RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA CONDUITE DES REUNIONS; AU BUREAU DE COORDINATION;
A LA PRISE DE DECISION PAR CONSENSUS ET A L'APPLICATION DES DECISIONS

150. Recommandations relatives à la conduite des réunions

a) Il est recommandé que les pays participant à toutes les réunions et conférences des Ministres des Affaires étrangères des pays non alignés et aux Sommets distribuent leurs projets de document ou de résolution et leurs documents de travail, pour que le Bureau et le Groupe des pays non alignés puissent procéder adéquatement à un examen préparatoire conjoint. Cette procédure ne prive aucun pays de la possibilité et du droit de présenter une résolution à la réunion même, si une situation particulière le justifie.

b) Il est recommandé en outre d'éviter autant que possible à l'avenir la pratique consistant à adopter des résolutions distinctes sur des sujets traités dans les documents finals.

c) Il est recommandé d'adopter chaque fois qu'il est possible la pratique de brèves annotations rappelant les positions prises lors de réunions précédentes des pays non alignés et les positions appuyées par les pays non alignés à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et à d'autres conférences internationales sur les différents sujets à l'examen.

d) Il est recommandé d'autoriser les réunions des Ministres des Affaires étrangères précédant immédiatement les conférences au sommet à constituer les commissions politique et économique pour qu'elles puissent commencer l'examen des documents finals. On disposera ainsi de plus de temps pour l'examen des textes présentés. La même pratique devrait être adoptée pour la préparation de toutes les autres réunions et conférences des Ministres des Affaires étrangères des pays non alignés.

e) Il est recommandé de maintenir la pratique actuelle de tenir au début de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies des réunions ministérielles du Bureau de coordination et/ou des réunions du Groupe plénier des pays non alignés au niveau des Ministres des Affaires étrangères. Ces réunions ont pour objet de fixer les priorités et de constituer des groupes de travail chargés d'arrêter les positions que les pays non alignés prendront durant la session de l'Assemblée générale.

f) Il est recommandé que des réunions plénières du Groupe des pays non alignés se tiennent à New York au niveau des représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies et aient lieu à intervalles réguliers, au moins tous les deux mois, ou à intervalles plus rapprochés s'il y a lieu.

/...

g) Il est recommandé que le Président du Groupe des pays non alignés et que les présidents des bureaux des sommets, des conférences ministérielles et des réunions ministérielles du Bureau de coordination jouent un rôle actif dans la conduite des réunions et qu'ils procèdent et participent à des consultations sur toutes les questions importantes à l'examen, en particulier celles qui prêtent à controverse, en vue d'arriver à un consensus.

h) Il est recommandé qu'à chaque réunion ou conférence des pays non alignés, le Bureau propose l'organisation des travaux et établisse un calendrier provisoire pour l'examen des diverses questions.

i) Il est recommandé de ne pas examiner au sommet des propositions visant à créer de nouveaux organes, mécanismes ou programmes, à moins que leur viabilité et leur utilité n'aient été soigneusement étudiées au niveau des experts et réexaminées par le Bureau de coordination, mais de laisser une place suffisante aux initiatives et actions entrant dans le cadre de déclarations au sommet ou de déclarations et communiqués ministériels.

j) Il est recommandé de ne convoquer une conférence ou de ne créer un mécanisme au nom du Groupe des pays non alignés qu'après examen et approbation par le Bureau de coordination et/ou le Groupe plénier.

k) Il est recommandé que le pays hôte continue d'assumer la responsabilité de l'exactitude du texte des documents finals adoptés lors des réunions et conférences des pays non alignés, mais que tous les pays soient invités à lui communiquer leurs observations dans les meilleurs délais afin qu'il puisse corriger, à l'impression, toute omission involontaire ou faire publier une deuxième édition révisée. A cet égard, le futur Centre de documentation de Colombo (Sri Lanka) pourrait servir utilement de dépositaire des textes authentiques des documents finals.

l) Il est recommandé que les gouvernements des pays non alignés et en développement participants envisagent de se faire représenter adéquatement, au niveau technique et politique, lors des réunions des groupes de coordonnateurs économiques chargés d'appliquer le Programme d'action pour la coopération économique.

151. Recommandations relatives au Bureau de coordination

a) Il est recommandé que le Bureau conserve le rôle (et le mandat) indiqués à la section I 1) de la Décision de Colombo relative au Bureau. [Voir en outre ses autres fonctions aux alinéas d) à j)]

b) Il est recommandé que le Bureau demeure composé de représentants choisis par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, compte tenu des principes d'une répartition géographique équilibrée, de la continuité et du roulement.

/...

c) Il est recommandé de continuer à se conformer aux dispositions de la section I 3) de la Décision de Colombo en ce qui concerne le niveau et la fréquence des réunions.

d) Il est recommandé que les fonctions du Bureau énumérées à la section I 4) de la Décision de Colombo continuent d'être considérées comme valables. Toutefois, quelques délégations ont formulé des observations concernant la question des communiqués/bulletins d'information [section I 4) vi) de la Décision de Colombo].

e) Il est recommandé que le Bureau examine les tâches des organes de plus en plus nombreux du Mouvement (Groupe de coordonnateurs économiques, Groupes de travail, etc) et en facilitent l'harmonisation.

f) Il est recommandé que le Bureau étudie des mesures concrètes et pratiques en vue d'assurer une diffusion régulière et méthodique au public et aux médias de renseignements concernant les principes, positions et activités du Mouvement non aligné.

g) Bien que le Bureau de coordination fonctionne au siège de l'ONU à New York, il est recommandé d'envisager l'envoi de Groupes de coordonnateurs économiques aux conférences internationales pour assurer l'action concertée du Mouvement non aligné dans des domaines spécialisés.

h) Il est recommandé que le Bureau encourage les pays non alignés à coordonner leurs activités et leurs positions au sein du Groupe des 77 et de la CNUCED, pour faire en sorte que le Mouvement puisse exercer le rôle de catalyseur prévu pour lui depuis le Sommet d'Alger.

i) Il est recommandé que le Bureau prête son assistance au règlement pacifique des différends entre pays non alignés, pour autant que les parties aux différends en fassent la demande.

j) Il est recommandé qu'en règle générale les communiqués soient publiés à New York au niveau des représentants permanents aux réunions plénières. Toutefois, le Bureau peut exceptionnellement publier en son nom propre des communiqués lors de ses réunions à composition non limitée si des problèmes pratiques se posent concernant la publication urgente d'un communiqué par une réunion plénière. Il convient de prévoir la formulation éventuelle de réserves, que le Président pourrait communiquer à tous les membres, mais sans les incorporer au texte du communiqué.

k) Il est recommandé de maintenir la pratique traditionnelle selon laquelle le pays hôte d'une conférence au sommet exerce la présidence du Bureau jusqu'au Sommet suivant.

l) Il est recommandé de maintenir la pratique actuelle relative à la convocation des réunions, telle qu'elle est indiquée à la section I 6) de la Décision de Colombo.

/...

m) Il est recommandé de maintenir la pratique consistant à notifier individuellement à tous les membres du Mouvement la convocation des réunions du Bureau ainsi que leur ordre du jour.

n) Etant donné la complexité et l'importance de cette question, il est recommandé que les Ministres constituent un petit groupe de travail qui fonctionnerait à New York, étudierait en détail l'opportunité et la possibilité de créer un service du type décrit ci-après et soumettrait un rapport complet sur tous les aspects de la question (au Bureau de coordination siégeant au niveau ministériel) (à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement).

Malgré la nécessité accrue d'une coordination, étant donné l'augmentation du nombre des groupes de travail subsidiaires, des groupes de coordonnateurs et des autres Comités et de la plus grande fréquence des réunions à tous les niveaux, la Mission permanente de Sri Lanka, pays exerçant la présidence, a assumé la responsabilité de fournir tous les services et installations de secrétariat, y compris la préparation, la reproduction et la distribution de tous les documents, la notification et l'organisation des réunions et autres prestations nécessaires à l'exécution journalière des nombreuses activités du Mouvement.

Considérant les propositions qui ont été faites, les Ministres voudront peut-être étudier l'opportunité et la possibilité de créer un service administratif pour aider le Bureau et son Président à s'acquitter de leurs responsabilités croissantes. Il conviendra d'examiner cette question de près, y compris certains aspects tels que le mandat de ce service, ses fonctions, son personnel, son financement, son emplacement géographique et ses relations avec la mission du pays exerçant la présidence.

152. Recommandations relatives à la prise de décision par consensus

a) Il est recommandé de maintenir la pratique d'adopter par consensus les décisions des pays non alignés.

b) Il est recommandé de clarifier la notion de consensus en tenant compte des éléments ci-après :

Un consensus représente :

- i) une convergence et harmonisation générales de vues reflétant l'assentiment le plus large de la conférence ou réunion;
- ii) à la fois un processus et une formule finale de compromis;
- iii) un aboutissement, à la suite de consultations, de discussions et de négociations, à une position recueillant l'assentiment général.

/...

c) Il est recommandé, en l'absence d'opinions opposées, de maintenir la pratique autorisant des réserves sur les décisions adoptées aux réunions et conférences des pays non alignés. Il convient toutefois d'éviter autant que possible de formuler des réserves, parce qu'elles tendent à affaiblir le consensus.

La faculté de formuler des réserves préserve le caractère démocratique du Mouvement et la souveraineté de chacun de ses membres. Il est aussi généralement admis que des réserves ne sauraient constituer un obstacle ou un veto à un consensus.

d) Il est recommandé d'appliquer les principes directeurs ci-après lorsque l'étendue du désaccord indique l'absence d'un consensus :

- i) il convient d'éviter l'affrontement direct de vues opposées qui pourrait menacer l'unité du Mouvement, mais il peut être nécessaire de discuter des problèmes pour atténuer les divergences de vues;
- ii) le Président et/ou le Bureau de la conférence ou de la réunion concernée et le Président du Mouvement et/ou d'autres délégations intéressées devraient prêter leur assistance chaque fois que celle-ci pourrait contribuer à concilier des points de vue divergents;
- iii) toutes les questions devraient faire l'objet de consultations officieuses préalables et de négociations entre les membres;
- iv) des groupes de travail spéciaux à composition non limitée pourraient être constitués en vue d'aider à parvenir à un consensus;
- v) lorsque, de par leur situation géographique, un certain nombre de membres ont un intérêt spécial pour une question particulière, des consultations ouvertes à d'autres délégations, pourraient avoir lieu entre ces membres pour tenter d'arriver à un consensus;
- vi) les résultats des consultations prévues sous d) et e) ci-dessus devraient être soumis, accompagnés de toute recommandation appropriée, à la réunion ou à la conférence plénière pour discussion et approbation.

e) Si toutes les méthodes exposées ci-dessus et si tout autre effort en vue d'arriver à un consensus ont échoué et s'il est impossible, en raison de la clôture de la Conférence, de surseoir davantage à une décision sur une question controversée alors qu'une délégation ou un groupe de délégations continue d'exprimer des réserves sur une décision quelconque, il est recommandé d'employer la méthode suivante pour tenir compte de la réserve formulée : dans le corps du texte de communiqué ou de la déclaration, placer un astérisque en tête du paragraphe ou de la section faisant l'objet de la réserve et indiquer dans une note correspondante de bas de page la délégation qui exprime cette réserve, le texte intégral de ladite réserve étant reproduit dans une annexe. Si une délégation le souhaite, une réserve peut aussi être faite sans en consigner le texte dans les documents.

/...

153. Recommandations relatives à l'application des décisions

a) Etant donné que la situation reste grave au Moyen-Orient et en Afrique australe et que les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, ne sont toujours pas reconnus, il faut faire des efforts spéciaux pour appliquer les décisions traduisant la solidarité des Non-alignés avec le peuple palestinien et les Etats arabes et avec les peuples de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud et des Etats de première ligne.

b) Dans le contexte de la lutte contre le colonialisme, il est recommandé que les pays non alignés continuent à soutenir les mouvements de libération nationale et augmentent l'aide pratique qu'ils leur apportent.

c) Il est recommandé que les pays non alignés envisagent la possibilité d'organiser des réunions ministérielles extraordinaires du Bureau ou du Groupe plénier, telles que la Réunion de Maputo, pour l'étude de problèmes qui intéressent et préoccupent particulièrement le Mouvement, en vue de la promotion de la solidarité entre Non-alignés.

d) Il est recommandé que le Bureau de coordination réuni au niveau ministériel à Colombo prévoie un examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour la coopération économique et qu'elle formule des recommandations pratiques à l'intention du sixième Sommet en vue d'en assurer l'application, en déterminer, lorsque c'est possible, les domaines prioritaires.

e) Dans ce contexte, il est recommandé que chaque groupe de coordonnateurs organise régulièrement des réunions sur les questions relevant de sa compétence, avec la participation des experts et représentants appropriés.

f) Il est recommandé que les réunions ministérielles du Bureau et du Groupe plénier consacrent suffisamment de temps et d'attention à l'examen des rapports des groupes de coordonnateurs économiques pour prendre, le cas échéant, toutes dispositions utiles en vue d'assurer les mesures complémentaires qu'exigerait l'application du Programme d'action économique.

II. QUESTIONS ECONOMIQUES

1. Le Bureau a examiné l'évolution de la situation économique internationale et a rappelé la Déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Colombo en août 1976, selon laquelle "la crise du système économique mondial continue de prendre une ampleur toujours croissante" et a fait reculer les perspectives de développement des pays en développement, les chances de voir se combler l'écart entre pays développés et pays en développement qui ne cesse de s'accroître et d'éliminer la misère, la faim, la maladie et l'analphabétisme dans les pays en développement. Le Bureau s'est déclaré profondément préoccupé que les négociations entamées avec les pays développés depuis la cinquième Conférence au sommet des pays non alignés n'aient pas encore donné les résultats escomptés et qu'aucun progrès sensible n'ait été accompli dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action pour l'instauration du nouvel ordre économique international, adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en raison de l'absence de volonté politique de la plupart des pays développés.

2. Le Bureau a reconnu que le malaise du système économique international n'est pas un simple phénomène conjoncturel, mais le symptôme d'un profond dérèglement structurel, qui se caractérise notamment par des déséquilibres et des inégalités croissants dont les effets se font sentir inexorablement au détriment des pays en développement. Il est donc devenu impératif pour les pays non alignés et autres pays en développement d'intensifier leur lutte pour assurer à bref délai l'instauration du nouvel ordre économique international, ainsi que leurs efforts pour parvenir à l'autonomie collective.

3. Le Bureau a noté que, pour éliminer le malaise dont souffre l'économie mondiale actuellement, il faut que les pays développés reconnaissent l'interdépendance qui existe entre les transformations de structure de leurs économies qui doivent être compatibles avec la mise en oeuvre du nouvel ordre économique international et les mesures destinées à assurer un accroissement de la demande globale et des capacités de production dans les pays en développement. Ces transformations comprennent les réorientations des structures de la production, de la consommation et des échanges au sein de l'économie mondiale, le contrôle effectif de chaque pays sur l'utilisation de ses propres ressources, ainsi que la restructuration du cadre institutionnel international, y compris, le cas échéant, la mise au point de nouveaux arrangements institutionnels qui permettraient aux pays en développement de participer entièrement et effectivement au processus international de prise de décision.

4. Compte tenu de la situation actuelle de l'économie mondiale et des relations économiques internationales, de la position des pays non alignés et des autres pays en développement et, en particulier, de l'intransigeance avec laquelle les pays développés refusent les changements structurels nécessaires pour instaurer rapidement le nouvel ordre économique international, comme on l'a constaté au cours de la cinquième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui vient de prendre fin, le Bureau a réaffirmé qu'une coopération économique entre les pays non alignés et les autres pays en développement était devenue plus que jamais indispensable pour eux tous.

Le Bureau a reconnu en outre qu'une coopération économique accrue entre les pays non alignés et les autres pays en développement constitue l'un des facteurs clefs de la restructuration de l'ordre économique international actuel et de l'accélération de la croissance des pays en développement; il a insisté à nouveau sur la nécessité d'intensifier les efforts fondés sur le principe de la consolidation de leurs économies nationales et de l'autonomie collective, de façon à renforcer et à développer les liens commerciaux et économiques entre ces pays.

Le Bureau a souligné que l'instauration du nouvel ordre économique international suppose une restructuration fondamentale de l'économie mondiale et, à la lumière de l'expérience passée, a rejeté l'allégation selon laquelle une telle restructuration pourrait résulter simplement du libre jeu des forces du marché. C'est pourquoi le Bureau a demandé aux pays industrialisés d'accepter que des consultations globales sur leur politique économique se tiennent aux Nations Unies, étant donné l'influence majeure de chacune de leurs politiques sur l'économie mondiale et afin d'uniformiser leur politique à court terme et leur politique à long terme, de manière à entraîner la mise en oeuvre du nouvel ordre économique international.

5. Le Bureau a réaffirmé que la lutte menée contre l'iniquité du système économique international existant et pour instaurer le nouvel ordre économique international est partie intégrante de la lutte que les peuples mènent pour mettre un terme à l'agression étrangère, l'occupation étrangère, la discrimination raciale, le sionisme, l'apartheid, l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme et toutes les autres formes de dépendance et d'asservissement, l'ingérence dans les affaires intérieures, la domination et l'exploitation. Ces pratiques condamnées constituent les principaux obstacles au progrès du monde en développement dans son ensemble et la plus grave menace pour la paix et la sécurité mondiales. Leur élimination est par conséquent le préalable indispensable à la promotion du développement et de la coopération économique internationale.

Examen de la situation économique internationale et des perspectives des pays en développement

6. Le Bureau a relevé que les pays développés n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour réaliser les transformations structurelles de l'économie internationale, cette carence a eu de sérieuses répercussions sur les économies nationales des pays en développement. L'impuissance des pays développés à économie de marché à maîtriser les déséquilibres chroniques de leurs balances de paiements et leurs niveaux élevés d'inflation et de chômage leur ont servi de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures en faveur des pays en développement. Cette situation a suscité des inquiétudes nouvelles parmi les pays en développement et a fait retomber sur leurs économies une part disproportionnée de la charge de l'ajustement de l'économie mondiale.

7. Le Bureau a exprimé un profond mécontentement au sujet des mesures protectionnistes adoptées par les pays développés ces dernières années dans des secteurs où ceux-ci avaient perdu leur avantage comparatif au profit des pays en développement possédant un potentiel d'expansion industrielle, et il s'est de nouveau

déclaré convaincu que la vraie solution réside dans une restructuration industrielle à l'échelle mondiale, qui devrait être liée, notamment, à l'objectif pour les pays en développement d'arriver à une participation de 25 p. 100 dans la production mondiale d'articles manufacturés d'ici à l'an 2000. Le Bureau a réaffirmé que les pays développés devraient supprimer les mesures protectionnistes et les autres obstacles existants, s'abstenir d'élever de nouveaux obstacles et élaborer des politiques et opérer les ajustements et accommodements nécessaires pour permettre la réalisation de l'objectif de Lima. A cette fin, ils ne devraient pas imposer aux pays en développement d'accords sectoriels tendant à restreindre le commerce des pays en développement. Les accords qui existent déjà devraient être supprimés progressivement en vue d'assurer un accès illimité aux produits des pays en développement.

8. Le Bureau a regretté que les pays développés n'aient pas donné satisfaction, lors des négociations commerciales multilatérales, aux intérêts et aux préoccupations des pays en développement, notamment des moins avancés d'entre eux. Les négociations ont laissé de côté beaucoup de questions importantes pour ces pays et les listes d'exceptions proposées comportaient des produits dont l'exportation présente un grand intérêt pour eux. Contrairement aux engagements souscrits par les pays développés dans la Déclaration de Tokyo, rien n'a été véritablement fait au cours des négociations pour prévoir un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. Le Bureau a donc invité les pays développés à engager avec les pays en développement au début de la prochaine décennie une nouvelle série de négociations qui seraient axées sur les problèmes propres aux pays en développement, et notamment sur la nécessité d'un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et la reconnaissance explicite du principe de non-réciprocité.

9. Le Bureau a déploré les défauts de fonctionnement du système généralisé de préférences; il a recommandé que ce système soit amélioré et ait un caractère juridique et que sa durée soit prolongée au-delà de 1981. Le Bureau a réaffirmé que le système devrait être généralisé, sans réciprocité ni discrimination et qu'il ne devrait plus être utilisé comme instrument de coercition ou de représailles politiques et économiques.

10. Le Bureau a noté que l'accord s'était fait sur les éléments fondamentaux du Fonds commun à la Conférence de négociation sur le Fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base et a demandé instamment que le Comité intérimaire soit convoqué sans retard pour rédiger ses statuts, afin que ceux-ci puissent être ratifiés avant la fin de l'année. Le Bureau a rappelé que, si le Fonds commun proposé n'est pas à la mesure des espoirs qui avaient été placés en lui à l'origine, il offre néanmoins une base sur laquelle entamer une action internationale dans le domaine des produits de base. Le Bureau a donc invité tous les Etats membres de la CNUCED, en particulier les pays développés et les organisations internationales qui ne l'ont pas encore fait, à annoncer d'urgence leur contribution au "deuxième guichet" du Fonds.

11. Le Bureau a relevé avec regret l'absence de progrès en ce qui concerne la conclusion d'accords sur chaque produit dans le cadre du Programme intégré et il a exhorté les gouvernements à passer du stade des engagements à celui de l'action

et de l'application. Le Bureau a en outre demandé que les conférences de négociation sur les produits de base pour lesquels l'étape technique de la définition des problèmes est suffisamment avancée aboutissent dans les nouveaux délais assignés au Programme intégré pour les produits de base, et a insisté pour que des réunions préparatoires sur les produits de base restants soient convoquées aussitôt que possible pour permettre de distinguer des éléments concrets en vue de réunir des conférences de négociation sur ces produits.

12. Le Bureau a noté qu'à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'engagement avait été pris de créer un cadre global de coopération internationale pour accélérer dans les pays en développement la transformation des matières premières et l'exportation des produits transformés et a également noté l'engagement de créer un cadre de coopération internationale dans le domaine de la commercialisation et de la distribution des produits primaires afin d'accroître la participation des pays en développement à ces activités.

13. Le Bureau a réaffirmé l'importance que les associations de producteurs revêtent pour les pays non alignés et les autres pays en développement en ce qu'elles leur offrent des mécanismes leur permettant d'exercer leurs droits légitimes à obtenir des prix justes et rémunérateurs pour leurs matières premières et leurs produits primaires et d'améliorer leur pouvoir de négociation dans le commerce international. Le Bureau a exhorté les pays non alignés et les autres pays en développement à renforcer les associations de producteurs existantes et à en créer de nouvelles. A ce propos, il a souligné la portée des initiatives prises par ces pays pour instituer un conseil des associations de producteurs "exportateurs".

14. Le Bureau a noté que les déséquilibres des balances des paiements des pays en développement ont été en majeure partie provoqués par des facteurs extérieurs, dus aux déséquilibres fondamentaux des pays développés qui ont conduit à une récession mondiale prolongée, à des taux élevés d'inflation importée des pays développés, à une recrudescence du protectionnisme et à l'accélération de la détérioration des termes de l'échange au détriment des pays en développement, obligés de ce fait d'amputer leurs programmes de développement et de supporter des charges écrasantes d'endettement et de service de la dette. Etant donné la structure du système monétaire international, le poids des ajustements des taux de change est retombé dans une proportion démesurée sur les pays en développement, portant ainsi du même coup atteinte à leurs programmes de développement. A ces effets préjudiciables est venue s'ajouter la rigidité du système de conditions appliqué par les institutions financières internationales. A ce propos, le Bureau a rappelé l'urgente nécessité d'une réforme radicale et complète du système monétaire international, qui soit compatible avec les besoins de liquidités et les exigences du développement des pays en développement, notamment l'établissement d'un lien entre la création de DTS et l'octroi de moyens supplémentaires de financement du développement. Le Bureau a souligné que le nouveau système monétaire devra nécessairement comporter la pleine et effective participation des pays en développement aux prises de décision.

15. Le Bureau a souligné qu'il importait de trouver des mesures appropriées et efficaces pour combattre l'inflation exportée par les pays développés dans les pays non alignés et autres pays en développement. Le Bureau s'est félicité de l'initiative du Gouvernement iraquien qui propose de créer un fonds international pour aider les pays en développement à réduire les effets nuisibles de l'inflation.

Reconnaissant que cette proposition mérite un examen sérieux, le Bureau recommande qu'un groupe de coordination intergouvernemental soit invité à en étudier les détails et les incidences et à faire rapport à la prochaine conférence au sommet des pays non alignés qui doit se tenir à La Havane, afin que celle-ci prenne une décision à ce sujet.

16. Le Bureau a relevé avec une profonde inquiétude le recul de l'apport net de ressources réelles aux pays en développement, qui est tombé à 0,30 p. 100 seulement du PNB, et la détérioration des conditions de transfert de ressources en provenance des pays développés vers les pays en développement et il a demandé aux pays développés qui n'ont pas encore atteint l'objectif de 0,7 p. 100 de porter leurs apports d'APD à ce niveau dans un délai déterminé à fixer d'un commun accord dans le cadre de la nouvelle stratégie internationale du développement. Le Bureau a par ailleurs salué les efforts que certains pays développés ont faits en prenant des mesures pour alléger les dettes contractées par certains pays en développement au titre de l'APD et il a demandé instamment aux autres pays développés, qui ne l'ont pas fait, de prendre aussitôt que possible les dispositions voulues pour appliquer intégralement la résolution 165 (S-IX) au profit de tous les pays les plus pauvres visés par la résolution sans discrimination et pour faire aboutir les négociations sur le détail des modalités des futures opérations d'aménagement de dettes, compte tenu des principes fondamentaux énoncés dans la résolution 165 (S-IX).

17. Le Bureau a déploré que la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui a porté sur l'examen d'un code international de conduite pour le transfert de technologie n'ait pas abouti et demandé instamment aux pays développés à économie de marché de faire preuve d'un esprit plus coopératif pour permettre de résoudre les questions fondamentales à la prochaine Conférence de négociation. A ce propos, le Bureau a réaffirmé que le code de conduite devra avoir force obligatoire.

18. Le Bureau a salué la décision prise à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de lancer en faveur des pays en développement les moins avancés un programme global et sensiblement élargi sous la forme d'un programme d'action immédiate (1979-81) et d'un nouveau et substantiel programme d'action pour les années 80. Le Bureau a insisté pour que ces programmes soient mis en oeuvre sur le champ et pour que les pays développés qui ont formulé des réserves à leur sujet les retirent.

19. Le Bureau a aussi souligné qu'une assistance financière et technique des pays développés et des organismes internationaux s'impose pour permettre de résoudre les problèmes communs de transit et de transport touchant les pays en développement sans littoral et, le cas échéant, leurs voisins. Le Bureau a instamment réclamé des actions spécifiques répondant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement insulaires telles qu'elles figurent dans les résolutions pertinentes des Nations Unies.

20. Le Bureau, reconnaissant l'évolution du rôle de la CNUCED a réaffirmé clairement que la CNUCED est le principal instrument de l'Assemblée générale pour les négociations économiques internationales qui ont trait au commerce international et aux problèmes connexes de développement économique, en particulier les négociations pour l'instauration du nouvel ordre économique international, et a réaffirmé le rôle qu'elle joue en tant que principal organe chargé d'examiner et de suivre l'évolution de la situation économique internationale, en tenant dûment compte des dispositions pertinentes de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et de la résolution 90 (IV) de la Conférence. Le Bureau a aussi réaffirmé que le renforcement de la CNUCED doit être considéré comme l'un des éléments clefs de la restructuration en cours des secteurs social et économique des Nations Unies. A cet égard, le Bureau a prié instamment tous les pays d'apporter tout leur soutien à l'application de la résolution adoptée à la cinquième CNUCED sur les questions institutionnelles concernant les travaux de la CNUCED.

21. Le Bureau a pris note avec satisfaction de l'issue positive des négociations sur la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée. Le Bureau a prié instamment tous les pays de prendre les mesures appropriées en vue de ratifier l'accord tendant à transformer l'ONUDI en une institution spécialisée avant la troisième Conférence générale de l'ONUDI et a exprimé l'espoir que l'ONUDI puisse faciliter la réalisation de l'objectif selon lequel la part des pays en développement dans la production mondiale de produits manufacturés sera de 25 p. 100 en l'an 2000.

22. Le Bureau a réaffirmé le point de vue de la Conférence des ministres du travail des pays non alignés et des autres pays en développement (Tunis, avril 1978) selon lequel l'objectif qui consiste à satisfaire les besoins essentiels des populations et à éliminer la misère des masses ne peut être atteint de manière durable que par une transformation fondamentale du système économique mondial, conformément aux décisions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies. A cet égard, le Bureau a exprimé sa profonde préoccupation devant l'introduction de concepts, normes et principes comme l'accès aux approvisionnements, l'application graduée, la sélectivité, l'utilisation de la "stratégie des besoins essentiels" et le concept de différenciation visant à détourner la communauté internationale des négociations sur le nouvel ordre économique international, à fausser les priorités nationales de développement ou à essayer de baser l'unité des pays en développement.

23. Le Bureau a noté que les principes directeurs concernant la formulation de la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, énoncés à la Réunion ministérielle de La Havane et approuvés par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés à Belgrade, se retrouvent pour l'essentiel dans la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session ayant trait à la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement.

24. Le Bureau a réaffirmé que le principal objectif de la nouvelle stratégie devrait être d'accélérer le développement des pays en développement et d'assurer l'instauration à bref délai du nouvel ordre économique international, moyennant une restructuration appropriée et concertée de l'ordre mondial.

25. Le Bureau a invité les pays non alignés et les autres pays en développement représentés au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement à ne ménager aucun effort pour que les principes directeurs relatifs à la formulation de la nouvelle stratégie énoncée dans la résolution 33/193 de l'Assemblée générale soient pleinement pris en considération au cours de la formulation détaillée de la stratégie. Le Bureau a demandé aux pays non alignés et aux autres pays en développement de participer efficacement à l'élaboration de la stratégie et de tout faire pour qu'elle soit formulée à temps en vue de son adoption à la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu en 1980.

26. Vaste entreprise entraînant la participation de la communauté internationale tout entière, la nouvelle stratégie devrait, notamment :

- Dans le cadre de buts et objectifs viables, cohérents, spécifiques et qualitatifs aussi bien que quantitatifs, définir le rôle de tous les pays et leur engagement concerté en le chiffrant et en fixant d'un commun accord des délais pour l'adoption et la mise en oeuvre des mesures nécessaires à la réalisation des buts et objectifs de la stratégie;
- Fixer pour la décennie un taux moyen de croissance pour l'ensemble des pays en développement suffisamment élevé en tenant compte de la nécessité de réduire de moitié, d'ici à la fin du siècle, l'écart actuel de revenu entre pays développés et pays en développement, qui justifie l'adoption d'un objectif de croissance globale des pays en développement supérieur à celui qui avait été retenu pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement;
- Chercher à réaliser un progrès décisif dans le règlement des grands problèmes faisant l'objet de négociations dans le cadre des efforts visant à l'instauration du nouvel ordre économique international;
- Intégrer le nouveau programme global d'action adopté à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en faveur des pays en développement les moins avancés.

27. Ayant procédé à une première évaluation des négociations qui se sont déroulées lors de cette session, le Bureau s'est déclaré gravement préoccupé par le résultat peu satisfaisant auquel elles ont abouti. A ce propos, compte tenu du grand nombre de questions renvoyées au mécanisme permanent de la CNUCED, ainsi que de l'absence de soutien de la part des pays développés à des propositions élaborées conjointement avec les pays en développement, telle qu'elle s'est manifestée par leurs votes ou par les réserves qu'ils ont formulées sur les textes adoptés par consensus, le Bureau a déploré en particulier qu'il n'ait été possible de parvenir à un accord complet que sur un petit nombre de questions, dont beaucoup étaient de caractère purement formel ou de portée limitée. Il a par conséquent demandé instamment aux pays développés de revoir leur position sur les questions de fond qui vont maintenant être examinées dans le cadre approprié de la CNUCED et de retirer leurs réserves en vue d'élargir la marge d'accord. Il les a aussi vivement engagés à faire preuve de la volonté politique requise pour reprendre les négociations de manière plus positive.

/...

28. Constatant que la situation alimentaire mondiale demeure critique, en particulier pour les pays en développement qui enregistrent un déficit alimentaire, le Bureau a réaffirmé que les décisions adoptées lors de la cinquième Conférence au sommet des pays non alignés conservent toute leur force et a condamné la menace d'utiliser l'arme alimentaire à l'encontre des pays en développement.

29. Le Bureau a réaffirmé l'idée exprimée par les pays non alignés qu'il faut tenir compte de la situation à laquelle se heurtent les pays dont le territoire demeure sous le joug colonial ou l'occupation étrangère, en vue d'envisager des mesures de soutien à la juste cause de leur libération nationale et de la protection de leurs ressources naturelles, et il a aussi réaffirmé le droit de leurs peuples à être dédommagés des pertes qu'ils ont subies durant leur période de lutte contre l'occupation coloniale, le sionisme, la discrimination et l'apartheid.

30. Le Bureau a aussi réaffirmé le droit inaliénable des pays en développement à exercer leurs droits légitimes à une souveraineté et à un contrôle effectifs et permanents sur leurs ressources naturelles et sur toutes leurs autres ressources, tels la propriété et l'utilisation de ces ressources et le droit de les nationaliser conformément à leur législation nationale.

31. Le Bureau a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale des Nations Unies avait décidé d'organiser en 1981 une conférence internationale sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Etant donné l'urgence de la question, le Bureau a recommandé que d'ici la convocation de la Conférence, les organismes des Nations Unies s'occupent sans délai de donner plus d'importance à l'assistance aux pays en développement en vue de les aider à entreprendre des recherches pour se constituer des sources d'énergie nouvelles et renouvelables; d'assurer l'accès des pays en développement aux techniques et aux innovations les plus récentes dans ce domaine qui présente pour eux un intérêt essentiel; de mobiliser des ressources aux fins précitées.

32. Le Bureau a estimé que devant les résultats décevants des négociations lors de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des autres négociations récentes entre pays développés et pays en développement, la nécessité s'impose pour les pays non alignés et les autres pays en développement d'analyser la façon dont ces négociations se sont déroulées, afin de prendre des mesures appropriées pour que les résultats soient meilleurs. A cet égard, le Bureau a demandé instamment aux pays non alignés et autres pays en développement de s'efforcer de coordonner de manière efficace leurs politiques concernant les négociations avec les pays développés et de faire en sorte que le programme de coopération économique entre pays en développement soit mis en oeuvre à bref délai, selon le principe de l'autonomie collective en vue d'accélérer leur propre développement et d'augmenter la force de contre-poids dont ils ont besoin pour défendre leur pouvoir de négociation.

33. Le Bureau a condamné les tentatives faites par certains pays développés pour briser l'unité du Groupe des 77 en introduisant le problème de l'énergie dans les négociations à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Bureau a estimé que cette question devrait être traitée comme il convient, dans le contexte plus large des négociations globales envisagées ci-après au paragraphe 38.

34. Le Bureau a reconnu que les non-alignés et les autres pays en développement devaient renforcer leur aide mutuelle et leur solidarité dans le contexte du principe de l'autonomie collective. Il a décidé en conséquence qu'un groupe consultatif de pays non alignés devrait se réunir prochainement pour élaborer des propositions concernant les arrangements voulus et faire rapport à la sixième Conférence au sommet des pays non alignés, qui prendrait une décision.

35. Le Bureau s'est félicité de l'offre du Gouvernement de la Guyane d'accueillir la réunion.

36. Le Bureau a évalué les méthodes employées dans les négociations relatives à la coopération économique internationale entre pays développés et pays en développement, compte tenu des résultats très limités auxquels on a abouti jusqu'ici. A ce propos, il a été d'avis que dans les futures négociations il faudrait adopter une démarche :

- Orientée vers l'action
- Permettant le traitement intégré des problèmes
- Procédant simultanément sur divers plans
- Ouverte à la participation universelle.

37. Il est apparu que pour cela il faudrait probablement modifier quelque peu l'organisation traditionnelle des débats dans les instances économiques pertinentes des Nations Unies de manière à donner l'impulsion politique nécessaire à une prochaine série de négociations régulières de portée globale.

38. En conséquence, le Bureau a recommandé aux pays non alignés d'examiner les méthodes à employer dans les négociations entre pays développés et pays en développement sur la base des suggestions susmentionnées et d'autres propositions formulées à cet effet, tout en tenant compte des dispositions du paragraphe 32 ci-dessus, de manière à ce qu'une décision finale soit prise lors de la sixième Conférence au sommet.

39. Le Bureau a recommandé en outre qu'au cas où une décision positive serait prise par la sixième Conférence au sommet sur cette série globale de négociations, une décision soit également prise au sujet de la convocation d'une réunion préparatoire des pays non alignés et des autres pays en développement pour examiner les différents volets des négociations avant le lancement de cette série de négociations.

40. Le Bureau a estimé que l'Assemblée générale des Nations Unies devrait consacrer la session extraordinaire prévue pour 1980, à l'examen de la mise en oeuvre du nouvel ordre économique international et à la conclusion des négociations concernant l'adoption d'une nouvelle stratégie internationale du développement. La session extraordinaire devrait en particulier être l'instance politique appropriée où résoudre les questions en suspens concernant la nouvelle stratégie internationale

du développement dans le contexte de la nécessité d'une restructuration de l'économie mondiale. Elle devrait également fixer les priorités et établir le calendrier des négociations qui seront consacrées à de nouveaux problèmes, dans le cadre de la stratégie nouvelle, au cours des années 80.

41. Le Bureau a demandé aux pays non alignés et autres pays en développement de faire un effort concerté pour assurer le succès de la session extraordinaire. A cet effet, il faudra convoquer avant ladite session une réunion du Groupe des 77 qui serait chargée de définir la position commune des pays en développement sur les principales questions à débattre et à négocier au cours de la session.

42. Le Bureau a souligné qu'il était nécessaire pour les pays non alignés de garder l'initiative des orientations en matière de coopération économique internationale, vu les résultats limités des négociations entre pays développés et pays en développement depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

43. Le Bureau a donc mis en relief le rôle du Mouvement non aligné en tant qu'organe central pour l'élaboration et l'adoption des décisions de politique générale des pays en développement dans le domaine de la coopération internationale.

44. Le Bureau a réaffirmé en outre que, s'agissant de l'action des non-alignés dans les organes économiques des Nations Unies, le Groupe des 77 est un instrument très précieux pour la mise en oeuvre coordonnée de ces décisions au moyen des négociations avec les pays développés.

45. Le Bureau a estimé que le sixième Sommet des non-alignés devrait se prononcer sur la possibilité éventuelle de créer un mécanisme d'appui technique aux pays en développement en tenant compte de tous les rapports disponibles ayant trait à la coopération économique internationale.

46. Le Bureau a également rappelé à cet égard les décisions prises par la Conférence ministérielle des pays non alignés à Belgrade et qui demandent aux pays non alignés de continuer à jouer leur rôle charnière crucial au sein du Groupe des 77, ce qui non seulement renforcerait le front commun de tous les pays en développement dans les négociations sur le nouvel ordre économique international, mais favoriserait aussi l'application des programmes de coopération entre pays en développement en vue de promouvoir leur autonomie collective, et pour leur intérêt mutuel.

ANNEXE II

Mise en oeuvre du programme d'action de Colombo pour la coopération économique entre les pays non alignés et autres pays en développement : rapports des pays coordonnateurs

1. Le Bureau a passé en revue la mise en oeuvre du programme d'action pour la coopération économique adopté à Colombo et a constaté que l'application des décisions adoptées au Sommet de Colombo n'avait marqué que des progrès insuffisants.
2. Le Bureau a reconnu qu'il était nécessaire d'établir un ordre de priorité et de fixer des dates limites pour la présentation des diverses propositions contenues dans le programme d'action. Il a rappelé la décision prise par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à la cinquième Conférence au sommet qui s'est tenue à Colombo d'examiner chaque année la mise en oeuvre du programme d'action et a décidé de convoquer à cette fin une réunion du Bureau de coordination à New York en vue d'étudier les propositions des pays coordonnateurs avant la sixième Conférence au sommet qui doit avoir lieu à La Havane. Le Bureau a également décidé que le Bureau de coordination de New York devrait procéder à un examen annuel des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme d'action et prendre les mesures qui s'imposent pour accélérer l'application de ce programme.
3. Le Bureau a affirmé une fois de plus que les pays non alignés et autres pays en développement devaient intensifier d'urgence leur coopération mutuelle en vue d'accroître leur autonomie nationale et collective, ce qui était un élément important de leur stratégie en matière de coopération internationale au service du développement visant à l'instauration du nouvel ordre économique international.

A. MATIERES PREMIERES

4. Le Bureau a rappelé que le statut relatif à la création d'un conseil d'association de pays en développement producteurs-exportateurs de matières premières avait été adopté et a prié instamment tous les pays non alignés et autres pays en développement de veiller à ce que leurs associations de producteurs-exportateurs concernés adhèrent rapidement audit conseil afin qu'il puisse fonctionner aussitôt que possible.

B. COMMERCE

5. Le Bureau a pris note que l'Inde pourrait présenter le rapport sur l'étude des moyens appropriés pour utiliser au mieux les ressources complémentaires compte tenu des richesses et des capacités industrielles et technologiques, à tous les pays non alignés, en juillet 1979, et a constaté qu'il serait ainsi possible à la prochaine conférence au sommet d'envisager une action de suivi à cet égard. Le Bureau a rappelé que la décision d'entreprendre cette étude avait été prise par le Bureau de coordination à sa réunion de New Delhi d'avril 1977.

/...

6. Le Bureau a rappelé que la Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Colombo avait affirmé qu'il était urgent d'entamer des négociations en vue d'établir à une date rapprochée un système mondial de préférences commerciales entre pays en développement, et que le Groupe des 77 avait repris cette affirmation à son compte à sa réunion d'Arusha. Il est désormais encore plus urgent d'agir en ce sens, en raison du piétinement des négociations entre pays développés et pays en développement dans le domaine de la coopération économique internationale. A cet égard, le Bureau a pris note de l'annonce faite à ce sujet à la cinquième CNUCED par certaines délégations de pays en développement et a estimé qu'elle constituait un bon point de départ pour les négociations.

7. Le Bureau a également pris note des travaux en cours dans ce secteur dans le cadre du projet PACE/CTI de Georgetown, en ce qui concerne plus particulièrement la publication d'une analyse trimestrielle du commerce des produits de base et des activités des associations de producteurs des pays en développement ainsi que la préparation d'une étude sur les courants commerciaux entre pays en développement fondée sur une liste sélectionnée de produits d'exportation.

C. COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE

8. Le Bureau a pris note du retard intervenu dans la préparation des études des pays coordonnateurs en cause dans le domaine de la coopération monétaire et financière et en a appelé à ces pays pour qu'ils achèvent d'urgence ces études et puissent les présenter à la Conférence au sommet pour qu'elle se prononce.

9. Le Bureau s'est félicité de la décision tendant à tenir la réunion des ministres des finances du Groupe des 77 à Belgrade la veille de la réunion annuelle de la Banque mondiale et a adressé des recommandations au Groupe des Vingt-Quatre qui a été chargé de préparer cette réunion. La réunion ministérielle devra tenir compte des décisions prises par la cinquième Conférence des pays non alignés en ce qui concerne la coopération dans le domaine monétaire et financier, puis déterminer à son tour les mesures spécifiques à prendre en vue de garantir la mise en oeuvre effective de ces décisions.

D. FONDS DE SOLIDARITE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS NON ALIGNES

10. Le Bureau a constaté que toutes les conditions juridiques requises pour l'entrée en activité du Fonds de solidarité pour le développement économique et social des pays non alignés ne sont pas encore réunies et que, malgré les efforts accomplis jusqu'à présent, le nombre des pays ayant adhéré au Fonds n'est pas suffisant.

11. Le Bureau a rappelé que la Conférence de Belgrade avait instamment prié tous les pays non alignés qui ne l'avaient pas encore fait d'adhérer au statut du Fonds dès que possible, en raison de son importance économique et politique.

12. Etant donné qu'il est urgent que le Fonds de solidarité devienne opérationnel, si possible avant le Sommet de La Havane, le Bureau a recommandé aux pays coordonnateurs et au Gouvernement du Koweït, pays hôte du Fonds, d'accélérer les consultations à cet effet et de tout mettre en oeuvre pour que le sixième Sommet permette, de par ses décisions, l'entrée en activité du Fonds.

E. INDUSTRIALISATION

13. Le Bureau s'est félicité des travaux accomplis dans ce domaine par le Secrétariat PACE/CTI de Georgetown, en particulier en ce qui concerne la mise en oeuvre du projet interrégional sur les produits pharmaceutiques. Il a également pris acte des travaux en cours dans le domaine des engrais, des pesticides, des dérivés du sucre et de la transformation des produits alimentaires.

F. PECHERIES

14. Le Bureau s'est félicité des résultats et du succès de la première réunion des pays coordonnateurs dans ce domaine, laquelle s'est tenue à Rome du 18 au 20 avril 1979, en vue d'évaluer et d'analyser les possibilités de mise en oeuvre des recommandations adoptées par les première et deuxième réunions des pays non alignés et autres pays en développement intéressés par ce secteur de coopération. A cet égard, le Bureau a décidé :

- i) D'exhorter les pays non alignés et autres pays en développement à indiquer, dès que possible aux pays coordonnateurs dans quelle mesure ils sont intéressés à collaborer dans le domaine des pêcheries et dans quelle mesure ils peuvent le faire, en réponse aux renseignements demandés dans le questionnaire élaboré à cet effet;
- ii) De manifester sa satisfaction à la FAO pour sa collaboration à ces programmes de travail, et en particulier pour l'aide qu'elle a apportée aux travaux de mise à jour de la situation concernant les ressources halieutiques des pays non alignés, afin que, joints aux intérêts de ces pays et à leur volonté de collaborer, ils facilitent l'élaboration des futurs projets de collaboration dans ce secteur;
- iii) Qu'il est nécessaire de convoquer une réunion des pays coordonnateurs dans ce secteur avant la sixième Conférence au sommet de La Havane en vue d'analyser les travaux entrepris et de définir les aspects qui devront être examinés pour la préparation du rapport de cette conférence de chefs d'Etat ou de gouvernement. A ce sujet, le Bureau a exprimé le souhait que l'un des pays coordonnateurs se propose comme pays hôte de la réunion.

15. Le Bureau a pris note avec satisfaction des mesures qui sont prises à l'heure actuelle en vue de l'exécution rapide des activités de coopération dans ce domaine.

G. TRANSPORTS

16. Le Bureau a noté qu'il était proposé, dans le cadre du projet PACE/CTI de Georgetown, d'entreprendre, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles, un programme de travail ayant les objectifs suivants :

- i) Etudier les problèmes et les moyens de transport pour améliorer la situation actuelle en ce qui concerne les produits de base fournis par les associations de producteurs existantes et ceux pour lesquels il y aura de nouvelles associations de producteurs;
- ii) Etudier les itinéraires commerciaux, les coûts et les modes d'expédition des produits de base énumérés dans l'étude sur les courants commerciaux entre pays en développement;
- iii) Etudier les aspects de ces problèmes qui concernent les transports dans les secteurs industriels visés par le projet PACE/CTI.

H. TELECOMMUNICATIONS

17. Le Bureau a pris note des recommandations de la réunion des administrateurs des télécommunications des pays non alignés tenue à Yaoundé du 7 au 10 mai 1979 et les a approuvées.

18. Le Bureau s'est félicité de la création d'un groupe spécial d'experts chargé d'examiner en détail tous les documents afin de dégager une position commune qu'adopteraient les pays non alignés à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications en 1979.

19. Le Bureau a noté le programme d'action présenté par la République-Unie du Cameroun en vue de renforcer la coopération entre pays non alignés dans le domaine des télécommunications. Vu l'importance et l'intérêt de ce programme, le Bureau a invité les pays non alignés à étudier les propositions qui y figurent et qui seront présentées à la sixième Conférence au sommet pour examen et adoption.

I. CENTRE INTERNATIONAL POUR LA GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

20. Le Bureau a pris note avec satisfaction des activités constructives du Centre international pour la gestion des entreprises publiques de Ljubljana (Yougoslavie). Considérant les travaux de ce centre comme une contribution concrète et importante à la promotion de la coopération entre pays non alignés et autres pays en développement dans l'application du principe de l'autonomie collective, le Bureau a exprimé l'espoir qu'avec la participation et le soutien actifs des pays non alignés et des autres pays en développement, le Centre poursuivrait ses activités fort utiles.

21. A cet égard, le Bureau a invité tous les pays non alignés et tous les autres pays en développement qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au centre et, par leur contribution active, à en améliorer encore le fonctionnement.

J. SANTE

22. Le Bureau a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans ce domaine de coopération et des travaux entrepris à la suite de l'adoption du programme d'action pour mettre en oeuvre le programme conformément aux principaux objectifs qui ont un caractère d'urgence et revêtent de l'importance pour les pays non alignés, tels qu'ils figurent dans les recommandations de la Réunion d'experts de la santé tenue à La Havane en mars 1979, qui ont été approuvées ensuite par la troisième Réunion de ministres et/ou de représentants de la santé des pays non alignés et autres pays en développement, tenue à Genève en mai 1979.

23. Le Bureau a pris note des décisions adoptées à ladite réunion et les a renvoyées pour examen à la sixième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui se tiendra à La Havane (Cuba) en septembre 1979.

24. Le Bureau a réaffirmé la recommandation adoptée par les ministres des affaires étrangères des pays non alignés à la réunion qu'ils ont tenue à Belgrade en juillet 1978, selon laquelle les ministres de la santé des pays non alignés et autres pays en développement intéressés devraient continuer à se réunir chaque année pendant l'Assemblée mondiale de la santé à Genève.

K. COOPERATION TECHNIQUE ET SERVICES DE CONSULTANTS

25. Le Bureau a noté avec satisfaction que l'Inde avait annoncé que, conformément à la décision prise par le Bureau à New Delhi, une réunion d'experts des grands organismes de consultants des pays en développement se tiendrait à New Delhi du 18 au 20 juillet 1979 pour étudier la possibilité de créer une facilité d'établissement de projets. Le Bureau a exprimé l'espoir que tous les pays non alignés et autres pays en développement feraient en sorte de participer à la réunion proposée en vue d'élaborer une recommandation sur la faisabilité du projet et de formuler, le cas échéant, une proposition définitive de création d'une facilité d'établissement de projets à présenter au Sommet de La Havane.

L. DEVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

26. Le Bureau a noté avec satisfaction que l'Inde prenait des mesures afin que la Conférence de plénipotentiaires chargée d'adopter les statuts du futur centre de la science et de la technique des pays non alignés soit convoquée dans un proche avenir.

27. Le Bureau s'est félicité de l'initiative du Groupe des 77 concernant l'élaboration d'un projet de plan d'action devant servir de base de discussion pour la prochaine Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement à Vienne et a invité tous les pays non alignés à continuer de jouer un rôle vital de catalyseur au sein du Groupe des 77, en particulier lors des réunions du Groupe précédant la Conférence de Vienne, afin d'assurer le succès de cette dernière.

28. En ce qui concerne le code de conduite pour le transfert de technologie, le Bureau a estimé que les pays non alignés et autres pays en développement devraient se réunir avant la reprise de la Conférence de plénipotentiaires qui doit se tenir pendant le dernier trimestre de 1979, afin d'harmoniser leur position sur cette question capitale. A cet égard, le Bureau s'est félicité de l'offre du Gouvernement indien d'accueillir cette réunion.

M. SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

29. Le Bureau a noté qu'à la fin de mars 1979, 21 pays avaient signé les statuts du Centre d'information sur les sociétés transnationales et que quatre d'entre eux les avaient ratifiés. Le Bureau a demandé, par conséquent, à tous les pays non alignés de signer et de ratifier ces statuts afin que le Centre puisse entrer en activité sans tarder.

30. Le Bureau a pris note avec satisfaction de l'accord réalisé à New York, qui autorise le Gouvernement cubain à engager les travaux préliminaires pour le Centre d'information sur les sociétés transnationales.

N. SYSTÈME DE RECHERCHE ET D'INFORMATION

31. Le Bureau a pris note du rapport final de la première réunion du Système de recherche et d'information des pays non alignés et autres pays en développement, qui a eu lieu du 23 au 25 janvier 1979 à Belgrade.

32. Le Bureau a apprécié les résultats obtenus à cet égard par le Système de recherche et d'information étant donné surtout que les activités qui seront entreprises dans le cadre du Système devraient se révéler utiles dans les domaines ci-après, à savoir :

- i) Dans les négociations que les non-alignés et autres pays en développement mèneront dans le cadre des débats relatifs à la stratégie internationale pour la troisième Décennie pour le développement;
- ii) Dans les négociations qui seront entreprises entre ces pays et les pays développés dans le cadre des efforts déployés pour instaurer le nouvel ordre économique international;
- iii) Dans les négociations que les pays non alignés et autres pays en développement mèneront au sein des organisations internationales et des organismes des Nations Unies;

- iv) En tant que base analytique des documents traitant du développement économique qui seront examinés par la sixième Conférence au sommet des pays non alignés devant se tenir à La Havane en 1979;
- v) Dans tous les autres cas indiqués par le Bureau de coordination des pays non alignés siégeant au niveau ministériel.

33. Le Bureau a noté que presque tous les pays membres du Système de recherche et d'information ont désigné les institutions nationales et les experts qui participeront au réseau de liaisons.

34. Le Bureau a souscrit au programme de travail convenu et en particulier a approuvé l'établissement de textes d'analyse et d'information générale :

- i) Textes relatifs à la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie pour le développement. Ces documents seraient établis par le Centre international d'études économiques à La Havane (Cuba), le Conseil indien de la recherche sur les sciences sociales à la Nouvelle-Delhi (Inde), le Centre d'études économiques et sociales du tiers monde à Mexico (Mexique) et le Consortium des sept instituts (Yougoslavie);
- ii) Textes relatifs à certains aspects du nouvel ordre économique international. Ces documents devraient aider les pays en développement à préparer la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrerait en 1980 au thème du nouvel ordre économique international. Ils seront établis par plusieurs membres du Système : le Mexique, la Yougoslavie et sans doute aussi Cuba et la Tunisie. Les contributions de toutes les autres institutions prenant intérêt à cet effort seront également bienvenues.

35. Le Bureau a noté que la proposition de Sri Lanka relative aux produits primaires avait été acceptée pour inclusion dans le programme de travail du Système de recherche et d'information, étant entendu qu'il faudra mettre au point une méthodologie pour suivre les tendances de la production des produits primaires qui offrent de l'intérêt pour les exportations des pays en développement.

36. Le Bureau appuie en outre vigoureusement la décision prise lors de la première réunion du système, selon laquelle tous les pays non alignés et autres pays en développement devraient être invités à participer au Système et à désigner chez eux à cette fin des institutions nationales appropriées.

37. Le Bureau a noté avec beaucoup de satisfaction que la prochaine réunion du Groupe d'experts du Système sera organisée à la première date possible au cours de l'année 1980 et que l'invite de l'Inde, qui s'est offerte à envisager la possibilité d'accueillir la réunion, a été reçue très chaleureusement.

O. ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

38. Le Bureau a noté avec satisfaction que la Conférence des pays non alignés et autres pays en développement sur le rôle des femmes dans le développement avait eu lieu à Bagdad du 6 au 13 mai 1979. Il a pris acte du rapport présenté par le pays hôte, l'Iraq, et il a exprimé l'avis que la Conférence avait formulé des recommandations importantes qui contribueront notablement à promouvoir la coopération internationale et faciliteront l'adoption de stratégies tendant à renforcer le rôle des femmes dans le développement. Le Bureau a estimé que la Conférence avait contribué utilement à la mise en commun d'intéressantes données d'expérience accumulées dans des pays en développement au sujet du rôle des femmes dans le développement et qu'elle avait bien mis en évidence la nécessité d'élargir la coopération régionale et internationale de pays à pays dans ce domaine. Le Bureau a souscrit au rapport de la Conférence et a recommandé que les propositions concrètes de la Conférence soient utilisées comme une contribution essentielle à la prochaine Conférence sur les femmes que les Nations Unies organiseront à Copenhague en 1980.

39. Le Bureau a recommandé de plus que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, au Sommet de La Havane, souscrivent au rapport de la Conférence qui constituera la base d'une coopération future des pays non alignés et autres pays en développement en vue de la promotion du rôle des femmes dans le développement.

P. TOURISME

40. Le Bureau a noté que les pays coordonnateurs avaient diffusé en juillet 1978 le programme d'action pour la coopération touristique entre les pays non alignés et autres pays en développement.

41. Le Bureau a réinvité les pays non alignés intéressés à se proposer pour hôtes de la réunion du groupe d'experts gouvernementaux. Etant donné l'impossibilité de tenir cette réunion d'experts avant le sixième Sommet comme cela avait été prévu antérieurement, le Bureau souligne qu'il importe qu'elle ait lieu le plus tôt possible après le sixième Sommet.

Q. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE

42. Le Bureau a noté avec satisfaction le travail que le Groupe des pays coordonnateurs pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a accompli lors de sa première réunion préparatoire qui s'est tenue à Belgrade en décembre 1978. Le Bureau souligne qu'il importe de donner suite aux décisions de la réunion préparatoire. Les principales de ces décisions sont les suivantes :

- i) Les pays non alignés devraient adopter au sein de l'AIEA une approche coordonnée qui renforcera le rôle du Groupe des 77 dans l'Association;
- ii) Il est nécessaire de convoquer une conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social.

43. Le Bureau a de nouveau recommandé à tous les pays non alignés d'appuyer la tenue d'une conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins de développement économique et social (résolution 32/50 de l'Assemblée générale adoptée par consensus) et de faire part de cet appui au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

44. Il s'est déclaré préoccupé par les obstacles que les pays développés opposent au transfert de technologies liées aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique en fixant des conditions financières et des modalités incompatibles avec la souveraineté nationale des pays en développement et les critères de la viabilité financière.

45. Le Bureau a insisté sur la nécessité, d'autant plus impérative dans ces conditions, pour les pays en développement, de renforcer leur coopération dans ce domaine et il a décidé que le Groupe des coordonnateurs pour l'énergie nucléaire ferait des propositions concrètes sur le cadre et le contenu de cette coopération.

R. SPORTS

46. Le Bureau a étudié le rapport des pays coordonnateurs et s'est félicité des progrès réalisés dans l'élaboration de principes et de programmes visant la démocratisation, les encouragements et la coopération à assurer dans ce domaine.

47. Le Bureau a considéré que les recommandations adoptées lors de la Réunion ministérielle de Belgrade au sujet de la nécessité d'apporter un concours à la réalisation du Plan d'action dans ce domaine doivent être mises en oeuvre en vue de permettre la réalisation des objectifs qui y sont énoncés, de renforcer la collaboration et les échanges entre les pays non alignés et les autres pays en développement et de faciliter la préparation de leurs rencontres sportives.

48. Le Bureau a demandé aux organisations internationales et, en particulier à l'UNESCO, de fournir l'appui nécessaire pour faire en sorte que le Plan d'action soit appliqué. A ce propos, le Bureau a décidé de soutenir l'action du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour l'éducation physique et le sport et de coordonner les activités des pays non alignés au sein de ce comité.

49. Le Bureau a décidé d'encourager les pays non alignés et les autres pays en développement intéressés à participer aux activités appropriées inscrites dans le Programme d'action et à apporter leur appui aux principes énoncés dans la Déclaration sur les sports, à l'occasion des rencontres sportives et des conférences internationales auxquelles ils participent.

ANNEXE III

Résolution visant à remercier le Gouvernement et le peuple
de Sri Lanka en sa qualité de pays hôte

La Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à Colombo (Sri Lanka) du 4 au 9 juin 1979,

Notant avec beaucoup de satisfaction l'excellente qualité des installations et la perfection dans les moindres détails de l'organisation prévues par le gouvernement hôte, de même que l'hospitalité traditionnellement chaleureuse et l'attitude spontanément amicale du peuple sri-lankais, qui ont assuré une atmosphère propice au succès de cette réunion, comme lors des conférences précédemment tenues à Colombo,

Encouragée par la présence et par les propos suggestifs de Son Excellence M. J. R. Jayawardene, président de la République socialiste de Sri Lanka, qui, dans son allocution d'ouverture, a défini le non-alignement comme un filigrane d'or dans la trame de la politique étrangère de Sri Lanka, pays où, il y a vingt-cinq ans, les travaux de la Conférence de Colombo avaient donné naissance à la notion de solidarité afro-asiatique et à la politique du non-alignement,

Exprime sa satisfaction et rend hommage au président Jayawardene pour l'impulsion qu'en sa qualité de Président du Mouvement non aligné, il lui a donné à cette étape décisive,

Adresse au peuple et au Gouvernement de Sri Lanka ses félicitations et l'expression de sa profonde gratitude pour le rôle que ce pays n'a cessé de jouer en entretenant et en développant les principes du non-alignement, tant au plan national qu'à l'échelle internationale, en particulier pendant la période où il a assuré la présidence du Mouvement non aligné,

Loue l'efficacité et la patience avec lesquelles le Président de la Réunion, M. A. C. S. Hameed, ministre des affaires étrangères de la République démocratique socialiste de Sri Lanka, a dirigé ses délibérations et en a ainsi assuré le succès, de même que le talent avec lequel il a coordonné notre Mouvement pendant cette période.

ANNEXE IV

Allocution de Son Excellence J. R. Jayawardene, président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka prononcée à la séance d'ouverture de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés

Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,

C'est pour moi un privilège d'ouvrir cette Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés préparant la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui se tiendra à La Havane en septembre 1979.

Il est intéressant de rappeler que l'idée d'une réunion de nations afro-asiatiques, qui a conduit plus tard à la première réunion de nations non alignées, a été conçue à Colombo à la Conférence des puissances de Colombo tenue ici en avril-mai 1954.

U Nu (Birmanie), sir John Kotalawela (Ceylan) (Sri Lanka), Jawaharlal Nehru (Inde), Mohammed Ali (Pakistan) et Ali Sastroamidjojo (Indonésie) participaient à cette conférence en leur qualité de Premier Ministre de leurs pays respectifs.

En tant que "leader" du Parlement, avec sir Oliver Goonetilleke, "leader" du Sénat, je faisais partie de la délégation de Ceylan.

Entre autres décisions, nous avons déclaré à l'unanimité notre foi dans la démocratie et les institutions démocratiques, et notre résolution inébranlable de nous opposer à toute ingérence dans les affaires de nos pays. Nous avons également examiné l'opportunité de tenir une conférence de nations afro-asiatiques et nous nous sommes prononcés en faveur d'une proposition chargeant le Premier Ministre d'Indonésie à étudier cette possibilité.

C'est à la Conférence de Colombo que Jawaharlal Nehru, dans l'allocution d'ouverture qu'il a prononcée le 28 avril 1954, a déclaré : "Le principal problème dans le monde reste celui de la 'guerre froide' entre deux blocs de grands pays puissants. La plupart des pays représentés à la Conférence ont essayé de suivre une politique de non-alignement sur ces blocs de grandes puissances et de prendre en main leur propre destinée selon leurs principes, sans diktat ou contrainte imposés de l'étranger".

Autant que je sache, c'était la première fois que l'expression "non aligné" était employée dans une réunion officielle.

Les puissances de Colombo se sont réunies à nouveau à Bogor (Indonésie) en décembre 1954 pour examiner principalement les questions concernant une conférence afro-asiatique qui avait été suggérée pour la première fois à la réunion de Colombo en avril. Les buts de la Conférence afro-asiatique étaient les suivants :

/...

- a) Favoriser la bonne volonté et la coopération entre les nations d'Asie et d'Afrique; étudier et favoriser leurs intérêts mutuels et communs et établir et renforcer des relations amicales et de bon voisinage;
- b) Examiner les relations et les problèmes sociaux, économiques et culturels des pays représentés;
- c) Examiner les problèmes présentant un intérêt particulier pour les peuples d'Asie et d'Afrique, comme les problèmes touchant la souveraineté nationale, ou le racisme et le colonialisme;
- d) Analyser le rôle de l'Asie et de l'Afrique et de leurs peuples dans le monde d'aujourd'hui et la contribution qu'ils peuvent apporter à la promotion de la paix et de la coopération mondiales.

Les 25 pays suivants devraient être invités : Afghanistan, Arabie saoudite, Cambodge, Côte de l'Or, Egypte, Ethiopie, Fédération de l'Afrique centrale, Iraq, Japon, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Libye, Népal, Perse, Philippines, République populaire de Chine, Siam, Soudan, Syrie, Turquie, Viet Nam du Nord, Viet Nam du Sud et Yémen.

Cette conférence afro-asiatique s'est réunie à Bandoeng (Indonésie) du 18 au 25 avril 1955. Elle a réuni des délégués de 29 pays comptant au total environ 1 400 millions d'habitants; la diversité des races et des opinions représentées à la Conférence de Bandoeng était étonnante. Comme l'a fait observer M. Soekarno dans son allocution d'ouverture, la gamme des religions et doctrines représentées comportait : "le bouddhisme, l'islam, le christianisme, l'hindouisme, le jaïnisme, le sikhisme, le zoroastrisme, le shintoïsme et le marhaénisme, le socialisme, le capitalisme et le communisme". C'était la première grande Conférence des nations récemment indépendantes d'Asie et d'Afrique.

Cette assemblée diverse était unie par certains liens : l'esprit d'indépendance et le nationalisme, ainsi que l'anticolonialisme. Toute l'Afrique et toute l'Asie, à l'exception du Japon, avaient été sous l'administration ou la domination des puissances occidentales. Ces pays étaient libres maintenant. Ils estimaient qu'ils n'étaient pas suffisamment reconnus par le reste du monde en tant que force indépendante dans les affaires internationales. Tout au long de leurs déclarations, d'abord à Colombo, puis à Bogor et à Bandoeng, ils parlaient non seulement de développement économique mais aussi de s'unir pour pouvoir jouer un rôle important sur la scène mondiale. Ils craignaient aussi que les nations puissantes cherchent à nouveau à les dominer, sinon territorialement du moins d'autres façons.

Les discours prononcés par certains délégués traduisaient leurs craintes concernant l'utilisation des armes atomiques que possédaient alors les Etats-Unis et l'URSS et l'éventualité que le monde se range derrière l'un ou l'autre de ces pays. Beaucoup de pays ne s'étaient pas alignés eux-mêmes sur l'un ou l'autre bloc et refusaient d'entrer dans le camp de l'une ou de plusieurs des grandes puissances.

Outre plusieurs résolutions sur les affaires internationales, politiques, économiques, sociales, etc., la Conférence de Bandoeng a également adopté une recommandation chargeant les cinq pays organisateurs (Birmanie, Ceylan, Inde, Indonésie et Pakistan) d'envisager d'organiser la prochaine réunion de la Conférence en consultation avec les pays participants.

Six ans plus tard, en septembre 1961 et sur une base géographique plus large, un groupe de pays qui avaient alors pris l'appellation de "pays non alignés" s'est réuni à Belgrade. C'était la première Conférence de chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés. Ainsi, l'idée conçue à Colombo en 1954, nourrie à Bandoeng en 1955, est née à Belgrade en 1961.

A cette époque, la guerre froide polarisait le monde en deux blocs antagonistes. Le non-alignement avec l'une ou l'autre des deux superpuissances constituait et constitue encore le principe fondamental du Groupe.

L'histoire du Mouvement non aligné se confond avec l'évolution d'un aspect important des relations internationales au cours des vingt-cinq dernières années. Né pour faire pendant aux alliances militaires des superpuissances, le Mouvement est aujourd'hui la coalition politique la plus vaste qui existe en dehors de ces alliances, puisqu'il compte dans ses rangs 86 pays et deux organisations : les 25 membres qui en constituèrent le noyau lors du Sommet de Belgrade en 1961 se sont trouvés portés à 47 au Caire en 1964, à 63 à Lusaka en 1970, à 75 à Alger en 1973, pour atteindre le chiffre actuel de 86 à Colombo en 1976. Le nombre des observateurs et des invités a lui aussi augmenté, passant de 3 au Sommet de Belgrade à 19 observateurs et 7 invités à celui de Colombo.

Nous nous réunissons ici à un moment propice à la réflexion. A l'approche d'une autre conférence au sommet, nous avons à envisager les résolutions et déclarations qui guideront notre Mouvement au cours des quelques années à venir. Les débats en son sein sont aussi vibrants que dynamiques. Ce dynamisme exige au préalable de notre part un examen rigoureux pour déterminer où nous en sommes aujourd'hui, où nous allons et comment nous tenterons d'y parvenir.

On prétend que le monde bipolaire étant révolu, le non-alignement, en tant que troisième voie entre les deux blocs de puissances rivales, n'a plus de sens. Si la bipolarité a effectivement cessé d'être le trait dominant des relations internationales, le non-alignement n'en a selon moi que plus de raison d'être, car l'existence de plusieurs pôles de puissance différents accroît d'autant la nécessité pour les pays non alignés d'entretenir avec tous des relations impartiales sans se laisser entraîner dans aucun de leurs conflits.

Quelques-uns de ces nouveaux pôles de puissance sont de nature économique et non politique : nous sommes inévitablement amenés à avoir affaire à eux, tout en cherchant à protéger nos intérêts propres, et sans nous transformer en dépendances d'aucune puissance économique particulière. D'autres pôles de puissance demeurent politiques : à eux aussi nous devons avoir affaire, en évitant soigneusement le risque d'un alignement potentiel dans le contexte de la rivalité entre puissances. Comment réaliser cet état d'équilibre, c'est là une question qu'il vous faudra prendre en compte dans vos délibérations.

L'ordre du jour de votre Réunion indique que bien des problèmes qui nous préoccupaient naguère ont trouvé leur solution, que certains persistent sous des formes différentes et que d'autres demeurent sans réponse. Il ne faut pas nous laisser arrêter pour autant. L'histoire est là pour nous prouver que dans les affaires entre nations, il n'y a pas de solution rapide aux problèmes difficiles. Nous, Asiatiques, avons toujours pensé que le temps est une dimension à considérer comme un élément capital dans toute discussion ou négociation.

/...

Il faudra donc du temps pour résoudre les problèmes dont vous allez débattre. Mais le temps seul n'y suffira pas. Il y faudra aussi de la détermination, une détermination qui se traduise par un engagement au service de buts et d'objectifs précis, par le désir et la volonté sincère de demeurer unis et forts.

Votre présence en ces lieux assure la continuité d'une tradition historique, l'organisation dans notre capitale de réunions importantes, où sont prises des décisions de grande portée.

C'est ici que le Plan de Colombo a vu le jour en 1951.

C'est ici qu'en 1954 fut prise la décision de rassembler pour une conférence les jeunes nations d'Asie et d'Afrique qui avaient récemment recouvré leur liberté.

C'est ici aussi, pour autant que je sache, que le terme "non aligné" a été employé pour la première fois.

C'est ici que s'est tenue en 1976 la cinquième Réunion au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

La proposition de faire de l'océan Indien une zone de paix et celle de créer un office mondial du désarmement, toutes deux à présent à l'étude au sein de l'ONU, sont des initiatives sri-lankaises.

Aujourd'hui, nous sommes réunis ici pour préparer la Conférence au sommet de La Havane.

Plusieurs organisations internationales se sont aussi réunies à Colombo pour élaborer des stratégies visant à améliorer les relations entre les peuples et entre les gouvernements à une époque qui s'est avérée être un moment passablement difficile de l'histoire de l'humanité. La ville de Colombo s'est ainsi acquise une réputation de "lieu de rencontres" international et Sri Lanka, de nation non alignée et neutre. Ne serait-ce que pour cette seule raison, votre présence dans ses murs est aussi appropriée que bienvenue.

Sri Lanka est par conséquent attachée à la politique du non-alignement et elle a contribué à l'expansion du Mouvement. Le non-alignement se retrouve toujours en filigrane dans la trame de sa politique étrangère, même si la qualité, la couleur et le dessin de cette trame changent de temps à autre. A aucun moment notre pays ne s'en est écarté. A aucun moment, j'ose l'affirmer, il ne s'en écartera dans l'avenir.

La période qui a suivi la deuxième guerre mondiale aura été marquée par des transformations notables des conditions d'existence des populations des nations en développement. Sri Lanka, par exemple, a connu une amélioration régulière des normes sanitaires, de l'instruction et, en général, de la qualité matérielle de la vie et bien d'autres pays ont enregistré des résultats analogues. Et cependant, des millions d'habitants du tiers monde vont chaque soir se coucher le ventre vide. N'y a-t-il pour eux aucun espoir? Telle est la question à laquelle le Mouvement non aligné devrait s'arrêter pour réfléchir, car la prospérité et la santé de chaque citoyen constituent l'objectif qu'il nous faut chercher à réaliser dans tous nos pays.

Les techniciens et autres experts envisagent les situations que je viens d'évoquer dans une optique statistique et théorique. Nous nous devons de les voir différemment. C'est d'êtres humains qu'il s'agit pour nous, non de chiffres. Les gouvernements, de quelque bord qu'ils soient, sont créés pour aménager la société de manière ne serait-ce qu'à réduire, sinon, éliminer, la souffrance humaine. La tâche est ardue, mais elle est capitale. Elle implique la combinaison de multiples facteurs, qui vont de la politique sociale au commerce international. Si nous restons unis et si nous mettons cette unité à profit pour chasser de l'esprit des hommes la passion de la destruction et de la domination au profit de la créativité et de l'amitié, nous pouvons espérer voir le jour où nous aurons au moins jeté les bases d'un avenir meilleur.

Ce devra être un avenir de paix. C'est pourquoi, il faut que nous, pays non alignés, nous nous battions pour des objectifs comme le désarmement ou le règlement pacifique des différends. Un avenir meilleur devra aussi être un avenir de justice économique dans tous nos pays comme dans les relations internationales. Il faut nous efforcer de faire aboutir les négociations qui, telles celles engagées à la CNUCED, ont pour objectif non la charité, mais la justice. Plus que tout, il faut nous souvenir sans cesse que notre premier objectif est d'enrichir les divers aspects de l'activité humaine qui, ajoutés les uns aux autres, constituent la somme de l'existence de l'homme, en évitant toute violence dans les discours et l'action, et en cherchant au contraire à assurer par des moyens pacifiques la prospérité des plus démunis.

Excellences, éminents délégués et amis,

Je viens de vous parler en ma qualité de Président de la cinquième Conférence des pays non alignés. Permettez-moi de m'adresser à vous maintenant pour vous souhaiter la bienvenue au nom du Gouvernement et du peuple de Sri Lanka. J'espère que vous aurez l'occasion pendant votre séjour d'apprendre à mieux connaître ce pays et ses habitants, qui vous réserveront un accueil chaleureux.

Avant de vous dire quelques mots de mon pays, je me dois de remercier personnellement comme en notre nom à tous Son Excellence M. A. C. S. Hameed, ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, de la patience, du soin et du dévouement avec lesquels il s'est acquitté de sa charge de président des réunions des pays non alignés.

Si depuis qu'elle a accédé au rang de nation indépendante, Sri Lanka a toujours suivi une politique de non-alignement, c'est pour des raisons d'ordre politique, philosophique et géographique. L'heure de la liberté a sonné pour nous peu après la fin de la seconde guerre mondiale. Les grandes puissances paraissaient alors sur le point de se lancer dans un nouveau type de confrontation, qui devait être connu plus tard sous le nom de guerre froide. Une jeune nation qui commence tout juste à faire ses premiers pas ne peut se permettre le "luxe" d'une guerre, quelle qu'elle soit.

C'est ainsi qu'aux tout débuts de notre indépendance, tout en cherchant auprès de nos amis étrangers la garantie d'un appui, des assurances de leur soutien au cas où nous aurions à nous défendre contre une menace extérieure, nous avons scrupuleusement évité de nous aligner sur l'un ou l'autre des blocs de puissance. N'avoir que des amis fut et demeure notre règle de conduite à l'égard de tous, et nous ne sommes les ennemis de personne.

/...

La plupart des grandes religions du monde, sinon toutes, sont représentées dans notre île natale. Parmi celles-ci, le bouddhisme a eu une influence prépondérante sur le cours de notre destin, et il joue toujours un rôle important dans la vie du pays tout entier, dont la population vénère encore Bouddha. Pour moi, comme pour la majorité des habitants de Sri Lanka, cette religion a été une source d'inspiration et l'histoire prouve qu'elle est la seule au monde à n'avoir jamais engendré de guerre sainte et que ses adeptes sont les seuls à n'avoir jamais ressenti la nécessité impérieuse d'imposer leur croyance aux autres. Notre politique de non-alignement possède ainsi un solide fondement philosophique qui, en retour, l'infléchit et lui assure une fermeté inébranlable en toute circonstance et quelque pression qu'elle subisse.

Sur le plan géographique, Sri Lanka a le privilège d'être entouré de tous côtés par l'océan Indien, qui en fait "une île émeraude sertie dans une mer d'argent", qui la protège et la favorise à divers autres égards.

Nous avons adopté l'an dernier une nouvelle Constitution qui a établi une forme de gouvernement combinant le régime présidentiel et le système parlementaire. Le Président, qui est le chef de l'Etat et le chef du gouvernement, est élu tous les six ans par l'ensemble du pays. Il choisit le Premier Ministre et les ministres qui forment le Cabinet parmi les membres du Parlement et préside à leurs délibérations. Ces personnalités constituent le pouvoir exécutif.

Le Parlement est élu tous les six ans au suffrage universel, mais pas au même moment que le Président. Le Parlement est l'autorité législative suprême. Il examine et adopte la totalité des lois et des décrets.

Les représentants du pouvoir judiciaire, nommés, soit par le Président, soit par la Commission des services judiciaires, sont indépendants. Les droits des minorités religieuses, raciales et sociales figurent au nombre des droits fondamentaux et peuvent être revendiqués en justice. Il en va de même des autres droits fondamentaux, tels que la liberté de parole, d'écriture, de réunion et le droit de vote.

Le gouvernement n'est pas autorisé à s'arroger les pouvoirs d'urgence sans la sanction du pouvoir législatif. Une telle situation ne peut être prolongée au-delà de trois mois qu'en vertu d'une décision prise par le Parlement à la majorité des deux tiers. Toute décision tendant à proroger le mandat du Président ou la durée de la législature au-delà de six ans doit être approuvée par référendum. La souveraineté du peuple est ainsi préservée.

Les auteurs de cette Constitution se sont inspirés des passages les plus valables des textes constitutionnels britannique, américain et français qui ont trait à la liberté et à la justice.

Les élections parlementaires et locales se déroulent selon le système de la représentation proportionnelle. Les élections locales qui viennent d'avoir lieu selon ce système sont les premières depuis onze ans.

La Constitution garantit la liberté de culte. Tout citoyen a droit à un égal traitement, indépendamment de sa race, de sa religion ou de sa condition sociale. C'est sur cette base que le Cabinet des ministres en exercice a été choisi et exerce ses activités.

Nous jouissons du suffrage universel depuis 1931. Les hommes et les femmes de plus de 18 ans ont aujourd'hui le droit de vote. Des élections générales ont eu lieu depuis selon ce système, et des gouvernements ont ainsi été élus à plusieurs reprises. Ce n'est pas à coups de boulets, mais de bulletins, que nous changeons de Président, de Premier Ministre, de gouvernement et de Parlement.

Vous vous trouvez donc sur une terre qui a le droit de se ranger au nombre des nations libres et démocratiques du monde.

Nous sommes socialistes. Soixante pour cent de nos moyens de production, de distribution et d'échange sont détenus par l'Etat pour le compte du peuple. Il en demeurera ainsi et nous espérons que cela se fera sous une gestion plus honnête et plus efficace que par le passé.

Nous avons appelé notre pays "la République socialiste démocratique de Sri Lanka", en raison des libertés démocratiques dont nous jouissons ainsi que du système socialiste et de la philosophie d'égalité des chances en matière d'éducation, d'emploi, de santé et de logement qui y prévaut.

Vous êtes saisis d'un ordre du jour bien chargé. Je formule l'espoir que vos délibérations s'inspireront de l'idée que la vertu doit toujours triompher. Gardez-vous toujours d'oublier que la force est vaine et que la vie est sacrée. Puissent les pensées que je vous ai livrées aujourd'hui vous guider sur le chemin qui nous mènera tous vers une existence juste et une entente véritable.
